

GAZETTE DES TRIBUNAUX

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

BUREAUX:
RUE HARLAY-DU-PALAIS, 2,
au coin du quai de l'Horloge;
à Paris.



ABONNEMENT:
PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :
Un an, 72 fr.
Six mois, 36 fr. | Trois mois, 18 fr.
ÉTRANGER :
Le port en sus, pour les pays sans
échange postal.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

(Les lettres doivent être affranchies.)

Sommaire.

JUSTICE CIVILE. — Cour impériale de Paris (vacations) : Faillite; admission au passif; appel; non recevabilité. — Tribunal civil de la Seine (vacations) : Etranger; arrestation provisoire; jugement qui repousse la demande en condamnation; appel; demande d'élargissement.

JUSTICE CRIMINELLE. — Cour d'assises de Maine-et-Loire : Attentat des 26 et 27 août; seconde catégorie.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS. — Tribunal de Mansion-House : Les bouchers juifs et la loi protectrice des animaux.

JUSTICE CIVILE

COUR IMPÉRIALE DE PARIS (ch. des vacances).

Présidence de M. Zangiacomi.

Audience du 18 octobre.

FAILLITE. — ADMISSION AU PASSIF. — APPEL. — NON RECEVABILITÉ.

N'est pas recevable l'appel d'un jugement qui ordonne l'admission provisoire au passif d'un créancier, même lorsqu'il ordonne en même temps le passé-outré au concordat.

Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine avait convoqué le syndic de la faillite Basse et le sieur David, créancier de cette faillite, devant un arbitre rapporteur pour l'établissement de leurs comptes, et toutefois avait ordonné l'admission provisoire au passif du sieur David au passif pour une somme de 6 000 francs, à la charge par lui d'affirmer pour cette partie de sa créance.

Il avait en outre ordonné le passé-outré au concordat. Cet appel était-il recevable?

M. Trinité, pour le sieur David, reconnaissait que si le jugement s'était borné à ordonner son admission provisoire, il ne serait pas susceptible d'appel, et il ne pouvait pas le méconnaître en présence du texte si formel de l'article 583 du Code de commerce, qui déclare non susceptibles d'opposition ni d'appel, ni même de recours en cassation, les jugements qui prononcent sur les contestations ou l'admission provisoire de créanciers constatés. Mais il prétendait que ce jugement ordonnant, en outre, le passé-outré au concordat, l'appel restait ouvert contre cette disposition. Il en donnait pour raison le silence de la loi dans ce cas, et l'intérêt énorme pour le créancier de pouvoir voter pour le chiffre entier de sa créance, et non pas seulement pour la fraction pour laquelle il avait été admis provisionnellement.

Mais M. Courd lui répondait que l'intérêt de la masse devait passer avant l'intérêt particulier d'un créancier; que le motif évident de la loi avait été de ne pas entraver la marche des faillites, déjà si longues à terminer; que la preuve de son intention se trouvait dans l'article 499 du Code de commerce, suivant lequel, lorsque la contestation sur l'admission d'une créance aura été portée devant le Tribunal de commerce, ce Tribunal, si la cause n'est pas en état de recevoir jugement définitif, pourra, selon les circonstances, surseoir ou passer outre à la convocation de l'assemblée pour la formation du concordat; qu'enfin, il serait illogique d'admettre que le jugement d'admission proportionnelle avec passé-outré au concordat fût susceptible d'appel, lorsque le jugement de sursis au concordat qui intéresse toute la masse ne l'est pas, aux termes de l'article 583 du Code de commerce.

La Cour, sur les conclusions conformes de M. de Gaudin, avocat-général,

Considérant que l'admission provisoire du créancier au passif de la faillite pour une somme déterminée, n'a et ne peut avoir d'autres résultats que ceux d'amener la convocation de l'assemblée générale des créanciers du failli; que dès lors en interdisant la voie d'opposition et d'appel contre le jugement d'admission provisoire, la loi a par là même frappé du même interdit tout recours contre celui qui en est la suite et qui ordonne en conséquence qu'il sera passé outre aux opérations de la faillite; déclare l'appel non recevable.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (vacations).

Présidence de M. Bienaymé.

Audience du 17 octobre.

ÉTRANGER. — ARRESTATION PROVISOIRE. — JUGEMENT QUI REPOUSSE LA DEMANDE EN CONDAMNATION. — APPEL. — DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT.

Étranger qui a été arrêté provisoirement, par ordonnance du président, dans les termes de l'art. 45 de la loi de 1832, et qui a fait repousser devant le Tribunal de commerce la demande en condamnation formée contre lui, ne peut, lorsque ce jugement est frappé d'appel, demander au Tribunal civil son élargissement.

Il en est ainsi surtout lorsque ce jugement n'a pas ordonné l'exécution provisoire, et que l'étranger n'offre pas de fournir caution.

M. Bourgeois, Belge de naissance, revenait en Europe de Rio-Janeiro, où il avait été longtemps associé d'une maison de commerce. A son passage à Paris, le 29 mai 1855, il a été arrêté par un garde du commerce, à la requête d'un Français, M. Durand, qui avait obtenu l'autorisation de le faire incarcérer provisoirement. Depuis ce moment, il n'a pu obtenir son élargissement, et cependant il a usé de toutes les ressources de la procédure. (V. Gazette des Tribunaux, 3 et 20 juillet.) Il a d'abord introduit un référé; M. le président du Tribunal a maintenu l'incarcération. Il s'est adressé alors au Tribunal civil, qui a repoussé sa demande, disant que le président avait une compétence exclusive sur l'arrestation provisoire, et que le Tribunal compétent au fond était le Tribunal de commerce. Sur l'appel de M. Bourgeois, ce jugement a été confirmé par la Cour.

Dependant une instance avait été engagée, au fond, devant le Tribunal de commerce dans les limites de l'arrestation provisoire par M. Durand, le créancier. Là, M. Bourgeois faisait valoir les moyens qu'il avait déjà présentés; il établissait qu'il n'avait pas été associé, mais seulement commis de la maison Hauquet, et qu'en conséquence il ne devait rien à M. Durand. Ce moyen fut admis

par le Tribunal de commerce, qui se borne, dans son jugement en date du 12 octobre, à déclarer M. Durand purement et simplement non-recevable en sa demande en condamnation en 130,000 fr.; il ne statue pas sur la question de mise en liberté qui ne lui était pas soumise, et est muet sur l'exécution provisoire. Ce jugement a été immédiatement frappé d'appel par M. Durand; mais M. Bourgeois a, de son côté, formé tout de suite une nouvelle demande à fin de mise en liberté.

M. Durieux s'est présenté en son nom. La loi, dit-il, en donnant au président du Tribunal le droit d'ordonner l'incarcération provisoire, place l'étranger auquel on réclame une somme sous une présomption de dette; le jugement du Tribunal de commerce a fait tomber cette présomption; elle suppose que le Français qui réclame a de justes raisons pour cela; l'événement a prouvé que ces raisons n'existaient pas; le Tribunal de commerce pouvait seul statuer sur le fond, il l'a fait, et les prétentions de M. Durand n'ont pu soutenir l'examen. Son jugement est frappé d'appel, sans doute; mais il est de principe que les jugements du Tribunal de commerce sont exécutoires par provision et sans caution. La Cour de cassation, par un arrêt du 2 avril 1827, a reconnu que c'était là leur caractère essentiel; le Tribunal d'appel lui-même ne pourrait, aux termes de l'art. 647 du Code de commerce, accorder des défenses, ni surseoir à l'exécution de ces jugements. La seule question qui ait jamais été soulevée à cet égard de savoir si, dans le silence du jugement, on pouvait ou non demander une caution à la partie qui veut exécuter provisoirement un jugement. Mais ici le Tribunal de commerce n'aurait pu ordonner cette caution; la question qui pouvait lui être soumise était celle-ci: M. Bourgeois est-il, oui ou non, débiteur? et il la décidait négativement. Comprendrait-on une caution pour exécuter un jugement qui décide qu'on ne doit rien? Si l'art. 2068 du Code Nap. parle de la caution donnée par celui qui exécute provisoirement un jugement frappé d'appel qui ordonne l'incarcération du débiteur, il faut remarquer qu'il s'agit ici d'un jugement du Tribunal civil dont les jugements ne sont pas exécutoires de plein droit par provision.

M. Cresson, pour M. Durand, a combattu ce système. L'ordonnance rendue par M. le président ne peut être réformée, a-t-il dit, que par l'examen du fond; c'est là un principe que deux décisions judiciaires ont consacré dans l'espèce; le Tribunal de commerce a statué et repoussé la demande de M. Durand, mais il n'a pas dit un mot de la mise en liberté. Ce qu'on vient demander aujourd'hui, ce n'est donc pas l'exécution de ce jugement; ce qu'on veut, c'est faire juger une troisième fois par le Tribunal la même question d'une manière détournée. C'est à tort qu'on invoque l'art. 439 du Code de procédure; aux termes de cet article, les Tribunaux de commerce ne peuvent ordonner l'exécution provisoire sans caution que si le titre n'est pas contesté. Or, ici, c'est le titre même de la créance signé par M. Bourgeois qui fait l'objet du débat.

Le Tribunal, sur les conclusions conformes de M. Roland de Villargues,

« Attendu que Bourgeois a été incarcéré provisoirement par ordonnance rendue par le président aux termes de l'art. 45 de la loi, à la requête de Durand qui s'est pourvu en condamnation dans les délais légaux; que si un jugement du Tribunal de commerce l'a débouté de sa demande, ce jugement est frappé d'appel et l'instance est ainsi continuée; que le Tribunal de commerce n'a pas ordonné l'exécution provisoire de son jugement; que, dans tous les cas, il y aurait lieu de fournir caution, et que Bourgeois n'offre pas d'en fournir une, a déclaré Bourgeois non-recevable en sa demande. »

JUSTICE CRIMINELLE

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

(Rédaction particulière de la Gazette des Tribunaux.)

Présidence de M. Valleton, premier président de la Cour impériale.

Audience du 18 octobre.

ATTENTAT DES 26 ET 27 AOUT. — SECONDE CATÉGORIE.

Après la lecture de l'acte d'accusation (voir la Gazette des Tribunaux d'hier), on fait retirer les témoins de l'audience.

Le ratelier placé devant le bureau de la Cour est de nouveau garni d'une foule d'armes, d'outils, d'instruments propres à l'attaque, à la dévastation et à l'incendie. Quoi que les accusés soient moins nombreux que dans la première affaire, le nombre des fusils, des carabines, des sabres, des épées, est plus considérable; à en juger au premier coup d'œil, on voit que chacun d'eux était pourvu d'une arme, et quelques-uns de plusieurs.

Les accusés de cette catégorie ne sont pas tous ouvriers carriers; on y remarquera un boucher, un tisserand, un peintre en bâtiment, un couvreur, un tailleur d'habits, un terrassier et un tailleur de pierres; quatorze sont des Ponts-de-Cé, quatre d'Angers; les autres de Trelazé ou communes avoisinantes.

Le premier de la liste des accusés est Eugène Gazeau, ouvrier carrier de Trelazé; il a trente ans, il est grand, maigre, son front est déprimé, sa figure insignifiante. Le second de la liste est Etienne Chevret; il est également carrier, il demeure à Angers; il a quarante-quatre ans, mais paraît de beaucoup plus âgé. Sous une apparence calme, apathique même, cet homme paraît révéler une grande énergie mêlée à une certaine finesse; le plus souvent il baisse les yeux, mais de temps en temps ses prunelles noires et profondément enfoncées dans leur orbite lancent des regards ardents. Jean Richard, carrier, demeurant aux Justices, signalé aussi comme l'un des chefs par l'acte d'accusation, n'a que vingt-un ans. Il est doué d'une heureuse physionomie; ses cheveux bruns, longs et abondants, sont peignés avec soin et révèlent une certaine prétention. A mesure que les débats nous les révéleront, nous ferons connaître les particularités qui peuvent signaler chacun des autres accusés. Dès à présent, on peut remarquer chez la plupart des accusés cette physionomie froide, calme, qui est le caractère distinctif des habitants de l'Anjou.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS.

M. le premier président : Accusé Gazeau, levez-vous. Racontez à MM. les jurés la part que vous avez prise aux faits des 26 et 27 août. Vous avez déjà fait des aveux; voyez si vous voulez continuer dans cette voie.

Gazeau : Le 26 au soir, je savais qu'on devait se réu-

nir dans les plaines, mais je ne savais pas qu'on irait à la gendarmerie. Le soir, on me dit d'y aller.

D. Qui ? — R. Je ne sais pas. Nous avons donc été à la gendarmerie; nous avons été repoussés. Dix minutes après, une bande sont arrivés armés, disant : « Faut pas laisser Teneu dans l'embaras. » Nous marchons. Le nommé Pasquier me met en faction au coin de la rue, me disant de ne laisser passer personne. J'ai fait ma faction et ma consigne sans savoir ce qui se passait à la gendarmerie.

D. A la première attaque, n'avez-vous pas dit aux gendarmes : « Ce n'est pas tout, ce sont vos armes qu'il nous faut. » — R. Oh ! non, monsieur.

D. Vous l'avez dit dans vos interrogatoires. — R. Je ne pense pas, je n'ai pas parlé d'armes. J'ai entendu tirer des coups de fusil, et ensuite nous sommes allés chez Houdin, où un individu m'a remis un fusil. « Je n'en veux pas, j'ai dit; qu'est-ce que vous voulez que j'en fasse? » Pas moins, on me l'a laissé. C'est vrai que, comme Houdin ne voulait pas donner son fusil, je lui ai dit de le donner, mais sans vouloir lui faire de mal ni le mettre en joue, comme on a dit, car j'avais mon fusil sous le bras, et il n'était pas chargé; je n'avais ni poudre ni plomb dans mes poches. De là nous nous sommes transportés dans les plaines. Chez Sigogne, je n'ai rien fait, et chez Gautier, ça m'a fait mal de voir pleurer M^{me} Gautier, qui est une parfaite femme. Après ça, nous avons été sur les plaines et à Angers; mais je n'ai rien fait du tout; j'ai jeté mon fusil aussitôt que j'ai pu me sauver.

D. Pourquoi venait-on à Angers ? — R. On m'a dit que c'était pour la république, mais je ne savais pas au juste ce que ça voulait dire.

D. Vous comprenez au moins que vous vouliez faire une révolution, et pour faire une révolution, c'est-à-dire pour se battre, il faut des fusils, des sabres, mais il ne faut pas des haches, des pioches, des tarières, des mèches à mine, tous objets propres à la destruction et à la dévastation des propriétés. Vous êtes de la société de la Marianne ? — R. Oui, monsieur.

D. Eh bien ! puisque vous l'avez tout haut, dites ce que c'est que la Marianne. — R. Au juste, au juste, je n'en sais rien; mais on m'a fait prêter serment.

D. Vous rappelez-vous les termes de ce serment ? — R. Serment de tout quitter, tout bouleverser.

D. Et de tuer ? — R. Non, pas tuer.

D. On ne jurait pas de tuer le chef du gouvernement ? — R. Non, pas moi.

D. Connaissez-vous beaucoup d'affiliés de la Marianne ? — R. Pas mal, Laillé, Denis, Chalou, Pasquier, Ubarin père, Boilleme qui m'a reçu.

D. Que devaient-ils faire à Angers ? — R. On devait se défendre.

D. Mais vous veniez attaquer. On venait piller, mettre le feu partout ? — R. Pas entendu parler du feu, on disait toujours : pas de meurtre et pas de mal.

D. Ce qui s'était passé à Trelazé, à la gendarmerie, chez Sigogne, chez Auzaune, devaient vous faire pressentir ce qu'on voulait faire à Angers ? — R. Ça, c'est malheureux qu'il y ait eu des malfaiteurs semblables, mais moi je suis venu à cause de la Marianne et sans intention de faire du mal à personne.

Etienne Chevret, quarante-quatre ans, carrier à Trelazé. J'ai marché pour la Marianne, mais les chefs m'ont pas dit pourquoi.

D. Et vous marchiez sans savoir pourquoi ? — R. On nous disait que c'était pour emmancher la République démocrate et sociale.

D. Vous étiez armé ? — R. Oui, j'avais un ciseau que j'avais emmanché au bout d'un bûche de bois.

D. Vous avez été à la scène de la caserne de la gendarmerie; qu'allait-on y faire ? — R. Je n'y ai été qu'à la seconde fois, pour rattraper Teneu parce qu'il était pris.

D. Vous avez dit plus que ça; vous avez dit qu'on allait à la caserne pour faire le carnage; faire le carnage, c'est tuer. — R. Oh ! ben, non; moi, ça veut dire de faire du bruit et de prendre un peu ce qu'on a besoin.

D. Bêt et tiré un coup de fusil sur la porte de la caserne; l'a-t-on applaudi, l'a-t-on blâmé ? — R. On n'a pas dit grand-chose, on était occupé. Après la gendarmerie, on a voulu aller à la cure, mais j'ai dit que ça serait une atrocité.

D. Qu'avez-vous fait après ? — R. On a marché les uns d'un côté, les autres d'un autre. Moi j'ai été à la Pyramide, chez Vincent, pour chercher des armes; mais je ne sais ce qu'on a fait, vu que je me tenais toujours par derrière.

D. Vous êtes venu à Angers, jusqu'où ? — R. Jusqu'aux environs du Lycée; c'est là que j'ai vu la charrette, et qu'il y en a qui ont voulu dévaler pour faire une barricade, mais il y en a qui ont dit : « C'est pas la peine, puisque nous voilà tous perdus. » C'est quand j'ai vu les troupiers, que je me suis sauvé.

D. N'avez-vous pas entendu un des vôtres donner l'ordre de conduire la charrette sur la place du ralliement ? — R. Oui, c'est Fouin.

D. Et pourquoi avez-vous marché ? L'accusé ne répond pas.

M. le premier président : Parce que vous étiez de la Marianne, affilié par Gaignard et Loiseleur.

L'accusé répond en versant de grosses larmes.

M. le premier président, se tournant vers MM. les jurés : Voici le premier qui pleure; puisse son repentir, s'il est sincère, avoir des imitateurs!

Jean Richard, 3^e accusé, carrier, 21 ans, aux Justices, avait été prévenu le 26 qu'on irait à Angers.

D. C'est Pointeau qui vous a dit cela ? — R. Oui, et je lui ai répondu : « Je n'y vais pas, je n'ai pas d'argent; » et il m'a donné 2 fr.; alors nous avons été sur les plaines et à Angers.

voler sa poudre, et, s'il ne la donne pas, vous appelez cela une attaque, et, dans ce cas, vous menacez de vous défendre; c'est le comble de la folie, si ce n'est le comble de la férocité.

Simon Desnier, 4^e accusé, carrier à la Pyramide. Etant réveillé, on me dit : « Il faut marcher. »

D. Qui vous a dit de marcher ? — R. J'ai reconnu que deux personnes, les deux fils Gâté. De là nous avons été chez M. Gaspalon qui est aux pompiers; il n'a pas ouvert de bonne volonté, on a forcé la porte.

D. Avec quoi ? — R. J'ignore, n'ayant pas approché. De là on a fait perquisition chez lui, mais M^{me} Gaspalon était dans un grand transissement; on m'accuse d'avoir marché contre M^{me} Gaspalon, c'est bien le contraire, je ne fais que la consoler pour pas qu'elle tombe en transissement; c'est pendant que je lui parlais des bonnes paroles qu'on m'a donné un fusil, ni qui, ni qui est-ce, je n'en sais rien; le fusil, il est tombé dans mes mains comme s'il était venu du ciel.

D. Ce qui ne vous a pas empêché de venir avec ce fusil à Angers ? — R. Pas tout de suite, nous avons été d'abord aux Justices. Là, je voulais bien donner mon fusil à quelqu'un, mais personne n'en a voulu.

D. Il fallait le jeter; vous aviez donc bien peur de le perdre ? — R. Oh ! ma foi, non; ce fusil, je l'aurais donné pour pas grand-chose; la preuve c'est que quand j'ai été arrivé à la Madeleine, j'ai dit à quelqu'un : « Tenez un peu mon fusil; » il l'a attrapé, et moi je me suis évadé de moi-même.

D. A qui avez-vous donné votre fusil ? — R. A un quel-qu'un que je connais pas.

D. Vous ne connaissiez personne; le fusil vous tombe du ciel et vous le donnez à un inconnu; et vous êtes du pays, vous êtes parmi vos camarades, et vous ne connaissez personne ? — R. C'est pourtant ainsi, ma parole! Jean Hiver, 43 ans, peintre en bâtiments, à Trelazé. (Cet accusé a été entendu comme témoin dans la première affaire.)

C'est lui qui a été réveillé par ces mots : « Allons, vieux grenadier de la garde de Charles X, lève-toi et viens avec nous. » Il ne s'est pas étonné de la femme Bernard et soutient que, dans la maison Gaspalon, il n'a rien fait, et n'était pas armé d'un bâton.

D. Etes-vous de la société de la Marianne ? — R. Je suis pas d'autre société que d'aller à la messe et aux vêpres le dimanche et fêtes, et fréquenter M. le maire, messieurs les adjoints et messieurs du conseil municipal quand ils veulent, étant peintre en bâtiments et forcé de travailler pour tous ceux qui veulent bien.

D. Vous dites que vous avez été forcé de marcher. On ne force pas un ancien grenadier à marcher malgré lui ? — R. Le premier fâché, c'est moi, ayant une fille malade; j'ai marché bien malgré mon cœur, et quand j'ai vu la charrette de poudre, j'ai dit : « Ça ira mal, je m'en vas. » Pour vous bien dire, je vous dirai que pour la politique, ça ne me va pas, et que je n'ai pas d'opinion, et que je n'en aurai jamais.

M. l'avocat-général : Ce sont des hommes sans opinion comme celui-là qui ont effrayé des femmes, quelques-uns même à ce point qu'elles ont succombé à leur épouvante.

Louis Flou, 25 ans, carrier aux Justices : On est venu me chercher pour la diminution des vivres. Moi, pour le moment, n'y pensant guère, étant un dimanche et que j'avais bu et mangé comme un riche, je dis que non.

D. Et cependant vous les avez suivis ? — R. Puisqu'ils allaient aux Justices où je demeure, c'était mon devoir d'y aller; je me suis mis à la queue, et je suis arrivé tout de même.

D. Vous avez même fait plus de chemin que vous ne croyiez; puisque vous êtes venu jusqu'à Angers ? — R. Non, pas à Angers, jusqu'au pont Saint-Joseph, pas plus, où je me suis assis sur une pierre et mis à trembler, et alle me coucher ensuite.

D. Et en passant, vous avez fait partie de ceux qui ont envahi la maison Mariette ? — R. Mariette, oui, ça m'a fait l'effet qu'on s'est arrêté un moment chez lui; mais pourquoi faire, j'ignore.

Pierre Cordier, 25 ans, carrier aux Pyramides.

D. Vous êtes carrier d'en haut; vous gagnez 4 francs par jour ? — R. Il y en a qui les gagnent, mais pas moi; si je gagnais 4 fr., je serais pas venu pour la diminution des vivres.

D. N'essayez pas de nous faire croire à cette fable; vous venez pour autre chose avec des armes, de la poudre, des mèches, des tarières. Est-ce comme cela qu'on vient demander la diminution des vivres ? — R. Bien sûr que ça se fait pas tous les jours ainsi; mais pour cette fois-là, ou me l'a dit.

L'accusé nie avoir reconnu personne dans la bande dont il faisait partie, ni avoir été armé.

M. l'avocat-général : Cette persistance à tout nier est significative; MM. les jurés se la rappelleront.

Adolphe Goré, 27 ans, ouvrier de carrière et boucher à St-Léonard : On dit que j'ai été chez Niquet avec un sabre. Quand ma femme m'a dit qu'on disait ça de moi, je mangeais ma soupe; j'ai quitté ma soupe, et j'y ai été, chez Niquet, et je lui ai demandé s'il m'avait vu; il m'a bien dit que non.

D. Non seulement on prétend que vous étiez armé, mais on dit que vous aviez pris vos couteaux de boucher, et que vous les avez offerts à des camarades. — R. Mes couteaux sont à la maison, et ils n'en sont jamais sortis.

D. Vous êtes de la Marianne ? — R. Ils m'y ont mis, mais c'est comme s'ils avaient chanté. Malgré tous leurs serments, j'ai toujours dit en moi-même que je ne marcherais jamais à leur idée.

D. Et cependant vous l'avez prêté, ce serment ? — R. J'étais transi; mais on peut bien prêter un serment quand on est transi, et après faire à son idée.

D. Qui vous a affilié à la Marianne ? — R. C'est Fredin. François Dureau, 37 ans, ouvrier à Angers : « Dureau, Dureau, » qu'il me dit... D. Qui vous disait cela ? — R. Mon propriétaire, M. Fleury, qui est venu me réveiller, me disant : « Dureau, Dureau, ne sortez pas, il y a un bulot (masse, foule, terme du pays) de monde qui passe avec des fusils; je crois que c'est une révolution qui se promène. » Mon propriétaire m'ayant dit ça, j'ai resté bien tranquille; mais au bout

d'un bout de temps, en voilà qui viennent taper chez nous et dire de battre le rappel, vu que je suis ancien tambour de la garde nationale.

D. Et vous avez battu le rappel? — R. Oui, mais de force.

D. Cela est difficile à croire. Ceux qui vous auraient dit de battre le rappel revenaient d'Angers, où ils avaient été repoussés; ils devaient être plus pressés de rentrer chez eux, de se cacher, que de vous contraindre à battre le rappel. De cela, l'accusation conclut que c'est très volontairement que vous avez battu le rappel.

L'audience est suspendue à deux heures.

A la reprise de l'audience, l'interrogatoire des accusés est repris.

10^e accusé, Charles Baudouin, quarante-cinq ans, carrier à Angers.

M. le premier président : Racontez à MM. les jurés la part que vous avez prise aux faits du 26 et 27 août.

Baudouin : J'ai été arrêté auprès du Lycée.

D. Vous faisiez donc partie de la bande armée? — R. Forcément.

D. Vous étiez armé? — R. Je n'avais que mon poinçon d'habitude, qui me sert à écrire sur les ardoises.

D. Comment vous a-t-on forcé? — R. On m'a viré (tourné) pour que j'aie avec eux, et on m'a poussé dans le balet. (La bande.)

D. Vous a-t-on menacé? — R. Non, monsieur.

D. On ne vous a pas menacé, et il suffit de vous virer, comme vous dites, et de vous pousser un peu, pour que vous acceptiez de faire partie d'une bande armée qui se dispose au pillage et à la dévastation? — R. On n'a pas parlé de pillage.

D. Et on ne vous a pas menacé? Enfin, vous voilà parti avec eux. Vous avez dû être bien étonné quand, arrivé à Angers, vous avez rencontré la troupe? — R. Ma foi, oui, mais ce que je peux vous dire, c'est que je ne savais pas pourquoi on allait et que je ne voulais faire de mal à personne.

D. Vous êtes ouvrier des carrières, en avez-vous reconnu dans les bandes? — R. Je n'ai reconnu que Flon.

D. Etes-vous de la Marianne? — R. Non, monsieur, je suis de la société de Monseigneur l'évêque.

D. Vous voulez dire que vous faites partie de la compagnie de secours mutuels placée sous le patronage de Monseigneur l'évêque? — R. Et un brave Monseigneur que je suis bien content de sa société.

Henri Briand, trente-deux ans, ouvrier carrier à Trelazé, est encore un de ceux qui ont été réveillés, qui se sont levés, et ont suivi la bande sans rien dire, sans rien demander, sans qu'on lui dise rien.

D. Vous avez donc été menacé? — R. Que voulez-vous qu'on fasse devant tant de monde qui vous réveille : « Allons, il faut marcher, marche, viens avec nous. »

D. Ainsi, vous auriez été intimidé? Vous aviez un fusil en arrivant à Angers? — R. Oui, c'est quelqu'un qui me l'avait donné.

D. Le reconnaissez-vous? — R. Bien sûr non, qu'il soit à chien ou à piston, rouillé ou clair, chargé ou pas chargé, ne me demandez pas ça; et quand j'ai vu que les troupes allaient nous attaquer, j'ai dit qu'on me fasse pas de mal et j'en ferai à la Marianne.

D. Etes-vous de la Marianne? — R. Non, monsieur.

D. Eh bien, moi, je crois que vous en êtes et que c'est pour obéir à votre odieux serment que vous avez pris les armes ce jour-là.

M. l'avocat-général : Vous dites que vous ne voulez faire de mal à personne, et vous allez attaquer une ville à main armée, un fusil à la main? — R. Je me serais servi du fusil que si j'avais été attaqué.

D. Mais c'est vous qui attaquez. — R. Ma foi, j'en savais rien.

Etienne Chotard, 50 ans, carrier, à Trelazé : Comment ça s'est passé pour moi, je peux le dire : « Levez-vous, levez-vous, toute la France est en révolution. » Voilà comme on me réveille, et moi si ahuri, qu'au lieu de pécher des bons souliers, j'ai péché des mauvais souliers. A bien fallu leur faire la conduite, et Girard nous a mis en alignement. »

« Celui qui quittera son rang, il sera fusillé. » Là-dessus j'ai dit à Girard : « Ah! faut un peu plus de tempérance. »

D. Vous étiez armé d'un fusil? — R. De mon propre fusil, bien à moi, que je l'ai soulevé de son endroit pour que Girard le donne pas aux autres. C'est bien Girard et Leroy qui m'ont mis dans la peine, vous pouvez croire, d'autant que moi j'ai trop d'estime pour ma femme et mes enfants pour être de la Marianne.

D. Savez-vous ce qu'on allait faire à Angers? — R. Je ne le savais point.

D. Vous êtes en complète contradiction avec Girard, qui a dit que vous saviez très bien ce que vous alliez faire à Angers. — R. Il a tiré ça de vengeance, parce qu'il savait bien que c'est ma fille qui est cause qu'il a été arrêté, de ce qu'elle l'avait vu tout le premier dans les affaires. Tant pis pour Girard si je dis ça, je ne suis pas rancunier, regardez-moi bien, je n'ai pas une figure à ça.

Un juré : Nous désirerions savoir si la fille du témoin a réellement dénoncé Girard.

M. le premier président : Elle ne l'a pas dénoncé, mais appelée comme témoin, elle a dit ce qu'elle savait sur Girard.

Pierre Juteau, 51 ans, carrier aux Justices : Vers cinq heures on est venu me réveiller. Je me suis levé comme pour aller à la carrière, et j'ai dit : « Maintenant, me voilà, qu'est-ce que vous me réclamez? — Faut que tu viennes avec nous pour la diminution des vivres. » Quand j'ai vu que c'était pour ça, j'ai pris mon petit bâton; ça me convenait de marcher pour la diminution des vivres. Quand on est trois pour manger sur la journée d'un, vous pensez qu'on n'en a point de trop.

D. Et qu'avez-vous vu dans la bande qui vous forçait de marcher. — R. J'ai vu des hommes qui avaient des petits bâtons comme moi.

D. Rien que des bâtons, pas d'armes, pas de fusils, pas de sabres? — R. Mon Dieu, non.

D. Vous allez trop loin; c'est un mauvais système que de nier l'évidence. C'est le même système pour tous. On est venu, on m'a fait lever, on m'a forcé, je n'avais pas d'armes, je ne savais pas pourquoi on marchait, je ne voulais faire de mal à personne; voilà ce que dit chacun d'eux, en sorte que ces armes nombreuses qui sont sous nos yeux, ces outils, ces instruments, ces munitions de guerre et de destruction, personne ne les portait, personne même ne les a vus; MM. les jurés apprécieront.

D. De quelle espèce était le bâton que vous portiez? — R. C'était mon petit bâton de promenade, quand je vas à la carrière.

M. le premier président : Huissier, produisez le bâton.

L'huissier exhibe un petit bâton de 1 mètre 30 centimètres de long, de 6 centimètres de diamètre, terminé par une pointe en fer de 15 centimètres de longueur.

M. le premier président : Mais il y a un fer au bout? — R. Ah! oui, un petit bout, une petite braquette.

M. le premier président : Accusez, vous le reconnaissez?

Juteau : Oui, c'est mon brin d'houx.

M. le premier président : Ce bâton, qui paraît fraîchement allongé de cette pointe de fer, ne ressemble pas à ce que l'accusé appelle un bâton de promenade. (A l'accusé) : Pourquoi cette longue pointe de fer au bout?

Juteau : C'est une idée qui m'a pris pour que le bois s'use point si vite.

Julien Cavalan, carrier aux Justices, 30 ans.

D. C'est vous qui étiez armé d'une broche à rôtir? — R. Bien à moi la broche, je peux prouver où je l'ai achetée.

D. Des témoins prétendent le contraire et disent qu'ils vous l'ont prise. Dans tous les cas, vous avez été arrêté à Angers armé de cette broche? — R. Et c'est M. le substitut qui m'a arrêté de sa main; demandez-lui si je lui ai fait du mal.

M. le premier président : Oui, vous avez été arrêté par M. le substitut Dubodan qui, dans cette fatale nuit, a montré autant de sang-froid que de courage; c'est ce jeune magistrat qu'on mettait en joue pendant qu'il vous arrêtait? — R. Ça se pourrait, mais pas par moi, n'ayant que ma broche.

D. Vous êtes le frère de Cavalan, condamné hier par la Cour d'assises? — R. Oui, Monsieur, c'est bien malheureux pour lui. Pour ce qui est de moi, vous pouvez croire que je n'ai pas fait de mal dans la révolution d'Angers; il n'y avait pas deux minutes que j'y étais quand M. le substitut a mis la main sur moi.

D. Qui avez-vous reconnu parmi ceux au milieu desquels vous vous trouviez? — R. Rien que les deux Sellier. C'est bien peu pour un ouvrier de carrière entouré de ses camarades. Vous n'avez pas vu Benier et Hiver? — R. Connais pas ces messieurs.

D. Etes-vous allé chez Gaspalan? — R. Je demeure aux Justices, c'est pas ma route.

D. Nous arrivons à la grande question. Que veniez-vous faire à Angers? — R. C'est bien vrai que c'est la grande question. Je venais pour la diminution des vivres, à ce qu'on disait.

D. A ce qu'on disait; vous n'êtes pas bien sûr? Et en voyant tous ces hommes armés, non pas de broches à rôtir, comme vous, mais d'armes de guerre; en voyant ces munitions, cette charrette chargée de poudre, vous avez toujours cru qu'il ne s'agissait que de la diminution des vivres? — R. Si je savais autre chose, je le dirais.

François Bourgneuf, 32 ans.

D. Avez-vous pris part à l'insurrection? — R. Non.

D. Vous avez été condamné pour affiliation à la Marianne? — R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes venu parmi les insurgés avec une faux? — R. Oui, mais j'allais faucher, et je me suis rendu à mon travail; je suis allé avec mon frère; je suis même parti un peu plus tard, afin de ne pas être mêlé aux insurgés.

D. Etes-vous encore affilié à la Marianne? — R. Non, monsieur; depuis ma sortie de Belle-Isle, je ne me mêle plus de politique.

D. A-t-on saisi la faux chez vous? — R. Non, monsieur; mais elle était démontée, et ne pouvait faire de mal; je la porte toujours ainsi, de peur d'accident. J'ai travaillé toute la journée chez Grandier, à faucher avec mon frère.

M. le premier président : Nous entendons les témoins, Charles Bazot, 30 ans.

D. Avez-vous fait partie de l'insurrection? — R. Non.

D. Vous avez été vu dans les bandes. — R. Ce n'est pas vrai.

D. N'avez-vous pas dit, le dimanche, à Jean Etienne : « Si je vous disais qu'il y aura cette nuit une révolte, qu'on viendra frapper chez vous, que vous nous donneriez à boire et à manger; nous paierons si nous voulons; vous êtes riche, nous n'avons rien, il faut que cela finisse; je n'ai rien à craindre, j'ai deux pistolets. » — R. J'ai bien deux pistolets, mais je n'ai pas dit un mot de cela.

D. Pourquoi avez-vous des pistolets? — R. Je craignais d'être attaqué par des camarades par suite des rivalités d'état.

D. C'est là une crainte bien invraisemblable, on ne se sert pas de pistolets pour de pareilles discussions. Etes-vous venu à Angers avec l'émeute? — R. Non, monsieur.

D. Le lendemain n'avez-vous pas dit : « Tout n'est pas fini. Nous recommencerons à midi, avec les ouvriers de Chalonnnes. » — R. Je n'ai parlé à personne de pareilles choses.

D. Etes-vous de la Marianne? — R. Non, monsieur.

Charles Cochon, 29 ans.

D. Avez-vous pris part à l'insurrection? — R. Oui, monsieur, à trois heures du matin on est venu me réveiller. On m'a dit de marcher, j'ai voulu savoir pourquoi; on a répondu : Tu le sauras plus tard, viens toujours. J'ai refusé de marcher, on m'a entraîné de force, mais je me suis sauvé; malheureusement une seconde bande est revenue et m'a emmené de nouveau; je me suis encore sauvé, mais des femmes m'ont dit : « Va donc, c'est pour la diminution du pain. » Cela m'a décidé. Arrivé aux Justices, j'ai voulu me sauver une troisième fois, mais le frère de Joseph Martineau m'en a empêché. C'est en entrant à Angers que je me suis caché chez ma sœur, j'ai trouvé dans la ville un fusil abandonné, mais je l'ai pris seulement pour le remettre à l'autorité de peur que d'autres en fissent un mauvais usage.

D. Vous expliquez ainsi votre conduite, mais on prétend que vous étiez porteur d'un fusil dans la bande, que vous accompagniez la charrette de poudre, que vous étiez allé en ville chez M. Allard, votre ancien patron, dire à ses ouvriers : « Allons donc! aux armes, lâchant! » — R. Non, monsieur.

D. Pourquoi conserver si longtemps votre arme à travers la ville, et la rapporter sur la route de Saint-Barthélemy, si vous l'avez trouvée seulement? — R. C'est comme je vous l'ai dit.

Charles Carlos, 20 ans.

D. Qu'avez-vous fait le 27 dans la nuit? — R. C'est mon voisin Lasse qui m'a réveillé; il m'a dit que c'était pour la diminution des vivres, j'ai suivi, je suis allé aux plaines joindre la bande.

D. Avez-vous entendu là un discours? — R. J'ai entendu dire que celui qui quitterait son rang sera fusillé; je ne sais qui disait cela et qui commandait.

D. On prétend que vous avez été vu au pont Saint-Joseph avec une carabine de gendarme et une bufflerie jaune? — R. Ce n'est pas vrai.

D. Vous entendrez un témoin qui vous a reconnu.

Mathurin Voisine, 29 ans.

D. Quelle part avez-vous prise à l'insurrection? — R. On est venu comme les autres me chercher dans la nuit; je suis allé à Trelazé, la caserne était déjà pillée; j'ai entendu en arrivant tirer un coup de fusil, j'ai vu approcher des fagots de la caserne; on criait : Au feu! Boileme m'a remis un fusil de pompier, il était deux heures du matin. Nous nous sommes rendus aux plaines; il y avait cinq ou six cents personnes réunies, beaucoup d'armées. Attibert a fait former les rangs; moi j'ai dormi, mais on m'a réveillé quelques heures après pour me faire aller jusqu'à Angers; je me suis sauvé au pont Saint-Joseph quand j'ai vu la troupe, et j'ai jeté mon fusil. J'ai reconnu Cachet fils au pont Saint-Joseph; il avait un sabre et une bufflerie jaune.

D. Que compiez-vous faire à Angers? — R. Je ne sais pas.

D. Vous avez dit autrement dans l'instruction; voici vos paroles : « Je crois que le but était le pillage, ce n'était pas le mien. » — R. J'ai pu dire cela.

D. Etes-vous de la Marianne? — R. Oui, c'est Groussin qui m'a affilié.

D. C'est à cause de cela seulement que vous avez mar-

ché? — R. Oui, monsieur.

D. N'avez-vous pas demandé à Groussin ce qu'était la Marianne, avant de vous faire recevoir? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vous l'avez dit dans l'instruction. Groussin vous a déclaré que la Marianne avait pour but de vous rendre les maîtres. — R. Oui, monsieur, c'est vrai.

D. Avez-vous prêté serment? — R. Je ne peux m'en rappeler les termes.

Jean-Pierre Vivant, 41 ans, jardinier.

D. Vous êtes venu à Angers avec les bandes armées? — R. Oui, monsieur. Le dimanche, on m'a dit qu'on venait pour la diminution des vivres.

D. Vous étiez armé? — R. J'avais un couteau-poignard dont je me sers pour manger.

D. Les armes de vos camarades ont dû vous faire comprendre qu'il ne s'agissait pas de la diminution des vivres?

L'accusé ne répond pas.

D. N'êtes-vous pas convenu de vous rendre au Pavé-de-la-Madeleine? — R. Oui; je suis allé à ce rendez-vous.

D. Avez-vous entendu des cris? — R. Oui; on a crié : « Vive la diminution des vivres et des logements! et vive la ligne! »

D. Vous êtes le seul à parler de ces cris. Vous saviez qu'il y avait une charrette de poudre? — R. Oui, monsieur.

D. Vous voyez bien que l'erreur n'était pas possible sur le but de l'émeute.

L'accusé se tait.

D. Votre maître vous a congédié le lendemain en apprenant votre conduite, et vous lui avez dit qu'il passerait un jour par vos mains. Vous vous êtes caché après. — R. Je me suis caché de peur d'être arrêté, mais je nie les propos.

D. Vous avez proféré des paroles outrageantes contre l'Empereur. — R. Ce n'est pas vrai, mais je ne me cache pas de mon opinion, je suis républicain, mais je ne veux faire de mal à personne.

D. Alors, pourquoi avez-vous marché avec des gens armés et la nuit sur Angers? — R. Mes camarades ne voulaient, eux aussi, faire de mal à personne. Quand on ne peut pas vivre en travaillant, il faut bien faire autre chose.

M. le premier président : Ce n'est ni par l'émeute ni par des troubles pareils qu'on fait augmenter les salaires, c'est au milieu du calme et de la tranquillité publique que la situation des travailleurs peut s'améliorer. Vous n'avez pas de charges bien lourdes, vous êtes seul, vos enfants sont placés, votre femme est morte, vous gagnez 2 fr. par jour, vous êtes beaucoup moins à plaindre que bien d'autres. — R. Je ne gagne pas de quoi vivre en hôte.

M. l'avocat-général : N'avez-vous pas dit : « Il n'y a pas assez de prêtres et de nobles; pour en faire davantage, il faut les couper en deux. » — R. Non, je n'ai pas dit cela.

Noël-François Gaignard, 27 ans.

D. Vous êtes de la Marianne? — R. Non, monsieur.

D. Vous êtes allé aux Ponts-de-Cé donner le mot d'ordre le dimanche dans la journée? — R. Je suis allé aux Ponts-de-Cé voir ma famille, je n'ai pas fait autre chose.

D. N'est-ce pas Sacrétaïn qui vous a chargé de cette commission, et ne vous êtes-vous pas fait aider par Soyser pour prévenir les affiliés des Ponts-de-Cé? — R. Non, monsieur, je n'ai pas vu Soyser.

D. Vous êtes signalé comme un des affiliés les plus ardents de la Marianne; Chevreuil, tout à l'heure, a déclaré que vous l'avez affilié. — R. Je ne sais pas ce que veut dire Marianne et affiliation.

D. Personne ne vous a vu sur les bords de l'Authion dans la nuit du 27? — R. Non, monsieur.

D. Ceux qui le disent sont donc des menteurs? — R. Je ne suis pas allé là.

M. l'avocat-général : Eh bien, vous entendrez ici quinze menteurs qui vous ont vu sur les bords de l'Authion.

D. Ainsi vous niez tout, vous n'avez pas donné le mot d'ordre? — R. Je ne sais ce que veut dire mot d'ordre; j'ignore tout ce dont on m'accuse.

M. le premier président : MM. les jurés apprécieront.

Jean-Charles Beziau, 46 ans, carrier des Ponts-de-Cé, déclare être venu jusqu'aux plaines. « Le dimanche, dit-il, dans le milieu de la journée, j'ai rencontré Soyser qui m'a parlé de la diminution des vivres, mais comme j'avais du chavre à retirer de l'eau, je l'ai quitté. En m'en revenant, j'ai rencontré Bellanger qui m'a aussi parlé de la diminution des vivres, mais moi je faisais pas grande attention à ce qu'il disait, ayant toujours mon chavre dans la tête. Maintenant c'est bon de vous dire que je suis pas un homme pour boire; le vin me fait du mal à l'estomac et me fait exalter comme il n'est pas possible. Mais en revenant de mon chavre, ayant froid, j'ai été boire une bouteille. C'est là que j'en ai encore rencontré qui m'ont parlé encore de la diminution des vivres. Etant dans la folie du vin par la bouteille que je m'avais permis, alors ça me convenait la diminution des vivres... »

D. Vous parlez beaucoup, mais vous n'arrivez pas à l'essentiel. Avez-vous fait partie d'une bande armée? — R. Puisqu'ils m'ont emmené étant dans ma folie.

D. Vous êtes signalé comme ayant eu un commandement, conduisant un peloton un sabre à la main. — R. Que ceux-là qui disent ça viennent, c'est moi qui leur répondrai.

M. l'avocat-général : Ils viendront.

François Coulbault, tisserand, aux Ponts-de-Cé : Comment je suis entré dans la révolution, c'est facile à dire : Etant dans un colidor j'entends des propos séditieux comme qui dirait : « Nom de D... ceux qui ne marcheront pas de bonne volonté marcheront de force. » Entendant ces propos, j'ai resté dans mon colidor, et c'est après que j'ai été me promener avec mon ami Desrousseaux et que nous nous sommes assayés sur l'herbe.

D. Ainsi, selon vous, vous n'avez pas été sur les bords de l'Authion, ni aux Plainnes, ni à Trelazé, ni aux Justices, ni à Angers, et le 26 mai vous avez passé la soirée avec votre ami Desrousseaux pour éviter la rencontre des hommes qui tenaient des propos séditieux? — R. C'est tout à fait mon affaire telle quelle.

Pierre Reveillon, carrier, aux Ponts-de-Cé : C'est pas ça, qu'on m'a dit; s'agit qu'on se rassemble sur le bord de l'Authion pour la diminution des vivres.

D. Qui vous a dit cela, où et à quel moment? — R. La nuit du 26, à une heure du matin, des individus que je ne connais pas, et qui m'ont dit : « C'est pas ça : faut venir avec nous avec ton fusil et ton sabre. » J'ai jamais voulu, vous pouvez demander à ma femme; mais ils ont tant fait qu'a fait que leur donne mon fusil et mon sabre, sans vouloir s'en aller sans ça. Ça n'a pas manqué que ma femme a pleuré quand le fusil et le sabre ont été partis, de ce qu'elle disait qu'il nous arriverait du mal, de ce qu'étant pompier j'avais caché le sabre et le fusil du gouvernement.

D. Votre récit est plein d'invéraisemblances et de mensonges. Il sera prouvé que vous étiez au rassemblement, que vous étiez allé à l'Authion et aux plaines, et que vous ne vous êtes sauvé que quand vous avez connu la déroute d'Angers. Etes-vous de la Marianne? — R. Non, monsieur.

D. Dix témoins diront que vous en êtes. — R. Si j'en suis, c'est bien innocemment, ne le savaient pas par moi-même.

Lotis Legangneux, 33 ans, couvreur aux Ponts-de-Cé, avoue qu'il est venu à Angers pour obtenir la diminution des vivres, sur la proposition de son ami Bellanger.

D. Et vous aviez votre fusil de pompier? — R. Oui, monsieur.

D. Allez, continuez. — R. Etant dans le faubourg Bressigny, nous étions à regarder; nous voyons qu'il y avait des gendarmes, qui se sont arrêtés devant nous. Je leur ai dit (vous pouvez leur demander si je mens) : « Gendarmes, un qui nous a répondu : « Si vous êtes des amis, il y a la diminution des vivres. » Moi je lui dis : « Nous venons pour la diminution des vivres. — Ah! c'est pour ça? que m'a dit le gendarme; eh bien, attendez-moi là un moment, je vais aller prévenir M. le préfet de votre demande. » Mais je voulais bien l'attendre; mais il y en a qui ont dit : « Mais nous plûtôt l'attendre au Champ-de-Mars. » Et le gendarme nous a dit : « Oui, allez au Champ-de-Mars, je suis à vous dans le moment, le temps de dire un mot au préfet. »

François Bellanger, 30 ans, carrier, est encore un pompier qui est parti avec son sabre et son fusil pour la diminution des vivres.

D. Et votre fusil était chargé? — R. Dam, on m'a dit que nous pourrions faire la rencontre de quelques malfaiteurs.

D. La réponse est nouvelle; elle n'est pas meilleure pour cela. Voilà un homme armé par le gouvernement qui prend son arme, qui la charge, et tout cela dans la crainte qu'en allant demander une grâce, il ne fasse la rencontre de malfaiteurs! — R. Quand j'ai su de quoi il s'agissait, j'en ai eu bien du regret et j'en ai encore.

M. l'avocat-général : Nous aimons mieux cela; nous accueillons toujours le repentir; mais pour qu'il y ait un repentir sincère, il faut qu'il y ait eu de la faute.

Sébastien Réveillon, trente-trois ans, ouvrier aux Ponts-de-Cé, 27^e accusé, a marché pour la diminution des vivres, engagé par deux individus qu'il ne connaît pas. Il déclare être allé jusqu'à la Madeleine; il n'avait pas d'armes.

François Tiberge, cinquante-sept ans, tailleur d'habits aux Ponts-de-Cé. On l'a réveillé en criant : « Le feu est à Angers, lève-toi vite et viens sur le bord de l'Authion. » Moi, je me suis levé, dit l'accusé, j'ai marché avec le monde; Gentilhomme m'a donné un moment un fusil, mais je n'en ai pas voulu et je l'ai repassé à Beausseron.

M. l'avocat-général : Beausseron a dit qu'il n'avait rien que toucher un moment votre fusil et vous l'avait laissé; je ferai remarquer que les dépositions de cet accusé sont des tissus de mensonge. Les témoins se chargeront de confirmer ce que j'avance.

L'audience est levée et renvoyée à demain dix heures précises pour la suite des interrogatoires. Il n'en restait plus que sept à entendre.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS

TRIBUNAL DE MANSION-HOUSE (Angleterre). Présidence de M. Salomons, lord-maire.

Audience du 16 octobre.

LES BOUCHERS JUIFS ET LA LOI PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Nous avons dit, dans notre numéro du 16 octobre, en quoi consiste l'intérêt de cette affaire, dans laquelle se trouvent en présence la liberté de conscience et la loi protectrice des animaux. On se rappelle qu'en vertu de cette loi, les bouchers juifs sont actionnés, parce qu'ils suivent un mode d'abattage qui fait subir aux animaux des cruautés inutiles.

Ce qui ajoute à l'intérêt de cette affaire, c'est le renvoi prononcé à l'audience d'aujourd'hui sous la présidence du lord-maire en personne. Or, ce qui se présente pour la première fois en Angleterre, le lord-maire récemment élu et institué M. Salomons, qui appartient précisément à la religion juive, dont les bouchers sont mis en cause. Aussi n'est-on pas étonné de l'effluence considérable qui a envahi l'audience; on remarque M. Moïse Montefiore et plusieurs autres gentlemen appartenant à la religion juive. Le lord-maire est assisté de MM. Cardon et P. Laurie, ce qui forme un Tribunal de trois juges au lieu du juge unique qui connaît ordinairement de ces sortes d'affaires.

M. Bodkin se présente au nom de la société protectrice des animaux; MM. Ballantyne et Samuel Sampson se présentent pour les deux prévenus, Thomas Reynolds et Jacob Cohen, qui déclarent plaider non coupables.

On entend quelques témoins qui déposent des faits articulés et que nous avons déjà fait connaître. Ces témoins ont vu les boeufs abattus suivant le mode juif, attachés par les pieds avec des cordes et renversés sur le sol. On leur a passé un anneau de fer dans la joue, puis, leur cou ayant été tendu à l'aide d'une corde, on leur a tranché d'un seul coup la veine jugulaire. Cette opération n'ayant pas suffi, un second coup a été porté pour faciliter l'effusion du sang. Au bout de neuf minutes l'animal s'agitait encore, et il n'est mort qu'après la quatorzième minute. Tel est le résumé des dépositions entendues sur ce point.

On a fait ensuite entendre des bouchers ordinaires, c'est-à-dire n'appartenant pas à la religion juive. L'un d'eux déclare qu'il abat cent boeufs par semaine, qu'il lui suffit d'un seul coup de masse sur le crâne et d'un instrument à l'aide duquel il brise ensuite la colonne vertébrale près la racine du crâne pour tuer complètement l'animal en trois minutes.

MM. Edward et Parry, médecins, déclarent qu'ils ne peuvent conclure avec précision d'après les faits qu'ils ont observés, ils pensent que les boeufs abattus par le procédé des bouchers juifs souffrent nécessairement, mais ils ne peuvent apprécier ni le degré, ni la nature des souffrances qu'ils éprouvent.

MM. Bodkin et Ballantine développent, l'un la plainte, l'autre les moyens de défense.

Pendant ces débats, le lord-maire a été obligé de quitter l'audience pour aller présider la Cour des aldermen. En son absence, M. Peters Laurie rend la décision suivante :

« J'ai donné à ces débats toute l'attention qu'il est possible d'y donner, et je dois dire qu'ils ont été très convaincants et très complets. Rien n'est plus clair et plus précis que les termes de la loi. La question qui nous est soumise est de savoir si le mode d'abattage des boeufs employé par les juifs, tel que les débats l'ont établi, rentre sous l'application du texte de la loi qui dit : « Si quelqu'un frappe avec cruauté, maltraitance, surmenage ou torture un animal, il sera puni pour chacun de ces faits d'une amende qui n'excedera pas 5 livres (125 fr.). » Le mode suivi par les juifs, fondé sur l'horreur qu'ils ont pour le sang d'après leur religion et d'après la loi de Moïse qui leur interdit de se nourrir de sang, existe depuis trois mille ans, et, bien que je pense qu'on ne doit admettre aucune raison tirée d'une loi religieuse pour justifier les cruautés commises sur les animaux, je suis d'avis que la cruauté ici n'est établie ni en fait, ni en droit. Le procédé qu'emploient les bouchers juifs pour tuer les boeufs est celui que suivent les autres bouchers pour l'ab

veaux, des moutons et des porcs, et, pour ces faits, les bouchers, soit juifs, soit chrétiens, n'ont jamais été accusés de cruautés inutiles.

CHRONIQUE

PARIS, 18 OCTOBRE.

Le ministre de la marine a reçu de M. l'amiral Bruat une lettre, en date du 2 octobre, contenant les informations suivantes :

L'expédition contre Taman et Fanagoria avait été préparée par diverses circonstances, et je m'étais décidé à prescrire au commandant Bouët de l'effectuer avec les moyens qu'il avait déjà à sa disposition et sans attendre de nouveaux ordres.

Le commandant Bouët n'a pu m'adresser encore de rapport bien complet sur les circonstances de cette expédition. Je m'empresse cependant de transmettre à Votre Excellence les détails qui me sont parvenus.

Le 24 septembre, l'expédition combinée appareilla du golfe de Kertch et fit route pour Taman; le commandant Bouët avait réuni 10 canonnières, le capitaine Hall en avait emmené 3, 1 aviso et 1 navire à vapeur de peu de tirant d'eau propres au transport des troupes.

dans l'intérieur de la redoute pour la faire évacuer; pendant ce temps, les canonnières chargées de troupes continuaient leur route et effectuaient leur débarquement à un mille dans l'est du fort, sur un point où les falaises sont assez peu élevées pour que de la mer on puisse balayer la plaine.

« On a trouvé à Fanagoria soixante-six pièces de canon et quatre mortiers qui étaient déjà hors de service; à Taman, on a découvert onze pièces de 24 qui étaient enterrées dans le sable, et on en a fait passer les tourillons.

« Le commandant Bouët se loue beaucoup de l'active et cordiale coopération du capitaine Hall et du colonel Osmond. Il pensait que le 2 ou le 3 octobre les destructions de Taman et de Fanagoria seraient complètes, l'évacuation des matériaux sur le cap Saint-Paul terminée, et qu'il pourrait rentrer avec les troupes et la flottille dans le golfe de Kertch. »

Depuis quelque temps, une bande de malfaiteurs exploitait différents quartiers de la capitale, notamment les rues Saint-Denis et Saint-Martin, où elle commettait de nombreux vols à l'étalage des marchands de nouveautés et autres. Des plaintes étant parvenues à l'autorité, le chef du service de sûreté organisa une surveillance sur

les points où les vols avaient lieu le plus fréquemment; dans l'espace de trois jours les agents chargés de cette mesure ont arrêté huit de ces voleurs en flagrant délit. La plupart sont des jeunes gens de dix-huit à vingt ans; cependant, parmi eux, est un nommé P..., plus âgé, qui est repris de justice et qui se trouvait dans la capitale en état de rupture de ban.

DEPARTEMENTS.

Rhône (Lyon).—A l'audience des vacances du 13 octobre courant, la Cour impériale de Lyon a entériné les lettres de commutation de la peine de mort prononcée à la dernière session des assises du Rhône contre Jacques Veyrier, dit Pierre Chomel, pour crime d'assassinat, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Veyrier a écouté sans manifester ni émotion ni sensibilité l'allocution paternelle que M. le président Lagrange lui a adressée à cette occasion.

Bourse de Paris du 18 octobre 1855.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2) and Price/Change (e.g., Au comptant, D'c. 64 10. Baisse » 90 c.)

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0 j. 22 juin) and Price/Change (e.g., 64 10 | FONDS DE LA VILLE, ETC.)

Table of financial data with columns for instrument, price, and change (e.g., 4 0/0 j. 22 sept. 80 - 50 millions... 1033 -)

Table with columns: A TERME, Cours, Plus haut, Plus bas, Cours (e.g., 3 0/0 63 50 | 64 70 | 64 - | 64 15)

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table of railway stock prices (e.g., Paris à Orléans... 1115 - Montluçon à Moulins. 570 -)

— A l'Opéra-Comique, 2^e représentation du Housard de Berchini, opéra en deux actes. Les paroles de cet ouvrage sont de M. Rosier, la musique est de M. Ad. Adam, joué par MM. Bataille, Ponchard, Ricquier, M^{me}s Lefebvre et Félix. Précédé de Deucalion, joué par M. Mocker et M^{lle} Lemercier.

Ventes mobilières.

- List of items for sale: VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Le 19 octobre. Consistant en chaises, tables, fauteuils, commode, pendule, armoire, meubles de salon, etc.

- List of items for sale: Rue Pierre-Lévy, 10. Le 20 octobre. Consistant en bureau en chêne, chaises, tables, cartonnier, une machine à vapeur, etc.

Ventes mobilières.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

CRÉANCES.

- Adjudication en l'étude et par le ministère de M^e MESTAYER, notaire à Paris, sise rue de la Chaussée-d'Antin, 44. Le 31 octobre 1855, à midi, De CRÉANCES cédées à ses créanciers par M. Fortuné Collet, ancien marchand de curiosités, et s'élevant à 76,107 fr. 03 c.

SOCIÉTÉ PHILIPPE NIND ET C^{ie}

Messieurs les actionnaires et titulaires de titres ou coupons de titres de gérance de la société en commandite Philippe Nind et C^{ie}, ayant pour but la création aux colonies françaises d'usines centrales destinées à la fabrication du sucre par de nouveaux procédés, créée par acte sous seings privés en date du 12 novembre 1850, enregistré, et déposé pour minute en l'étude de M^e Mollenthiel, notaire à la Bassée-Terre, suivant acte dressé par lui le 11 janvier 1851, enregistré, et par autre acte modificatif en date du 15 mai 1852, enregistré, déposé en l'étude du même notaire par acte du 17 mai 1852, enregistré, sont invités, conformément aux articles 39 et 43 du premier acte, à se trouver le lundi 5 novembre prochain, heure de midi précis, rue Sainte-Anne, 65, chez M^e Martin du Gard, avoué, pour y délibérer sur la dissolution de la société, qui sera proposée par le gérant, et la nomination d'un liquidateur.

CAISSE COMMERCIALE DU NORD

JULES DECROIX ET C^{ie}, A LILLE. Les actionnaires de la Caisse commerciale du Nord se réuniront en assemblée générale extraordinaire au siège de la société, le jeudi

8 novembre prochain, à deux heures de relevé, pour statuer sur l'opportunité de l'émission des mille actions formant le complément du capital social et sur le mode d'émission de ces actions, le tout conformément aux statuts et à la délibération de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mars dernier. Le gérant : JULES DECROIX. (14355)

LE GÉRANT de la Maison centrale

rue Favart, 4, a l'honneur de convoquer les actionnaires en assemblée extraordinaire en vertu de l'article 27 des statuts, le vendredi 2 novembre prochain. Ordre du jour : modification aux statuts et diverses propositions. La présente annule celle du 29 courant. (14357)

PAPETERIES DU SOUCHES.

MM. les actionnaires de la société des Papeteries du Souches sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 10 novembre prochain, à midi précis, au domicile du directeur, rue Guénégaud, 17, et en assemblée extraordinaire, à une heure et demie précise, pour délibérer sur une augmentation du capital social, sur l'augmentation du fonds de réserve et sur la création d'un fonds de prévoyance. (14356)

LA JUSTICE EN BELGIQUE AVANT 89, Tableau

Thémis flamande et de ses vieilles gloires. Gens de robe, lisez ces pages méritoires. Prix : 2 fr.— Chez l'auteur, rue des Beaux-Arts, 9. (14354)

DENTIFRICES LAROZE

La poudre dentifrice au quinquina, pyrèthre et gayac, ayant la magnésie pour base, blanchit les dents sans les altérer, fortifie les gencives, prévient les névralgies dentaires. Dépôt dans chaque ville. Prix du flacon, 1 fr. 25 c. Les six flacons, pris à Paris, 6 fr. 50. Chez J.-P. Laroze, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, Paris. (14358)

EAU LEUCODERMINE

spécialement destinée à la toilette de la peau, prévient et dissipe les boutons, ceux du visage, rugosités, taches de rousseur, calme l'irritation du rasoir, blanchit et raffermi la peau, à laquelle elle conserve sa fraîcheur et sa souplesse naturelle. Prix du flac., 3 fr.; les 6 flac., 15 fr.—J.-P. Laroze, pharmacien, r. N^o-des-Petits-Champs, 26, Paris. (14359)

PASTILLES ORIENTALES

de D^r Paul CLEMENT pour enlever l'odeur du cigare, purifier l'haleine. Prix : la boîte, 2 fr.; la demi-boîte, 1 fr. Chez J.-P. Laroze, pharmacien, r. N^o-des-Petits-Champs, 26, Paris. (14360)

37, BOULEVARD DES CAPUCINES, 37.

ÉTOFFES DE SOIE ET DENTELLES



CONFECTIONS CELES DE FANTAISIE ÉTOFFES NOUVELLES

LA COMPAGNIE LYONNAISE n'a cessé, depuis sa création, de produire chaque mois les nouveautés les plus remarquables. Elle a tout récemment mis en vente les plus riches des collections de nouveautés d'automne qui aient fait l'admiration des étrangers. — Néanmoins, la clientèle parisienne a été l'objet des recherches toutes particulières de la Compagnie et une dernière série de nouveautés de la Saison d'Hiver

PARAITRA LE 22 OCTOBRE.

ENTRÉE DES VOITURES, RUE NEUVE-DES-CAPUCINES, 16. LES MAGASINS SONT FERMÉS LES DIMANCHES ET FÊTES

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

Ligne de Paris à Mulhouse.

PUBLICATION DE JUGEMENT D'EXPROPRIATION

(en exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841.)

D'un jugement rendu en audience publique par la première chambre du Tribunal civil de première instance de la Seine, le vingt-sept juin mil huit cent cinquante-cinq, a été extrait littéralement ce qui suit :

Le Tribunal, après avoir entendu M. Pasquier, vice-président, en son rapport, Vu le réquisitoire de M. le procureur impérial, en date du vingt-sept avril mil huit cent cinquante-cinq, signé : SALLANTIN, tendant à ce qu'il plaise au Tribunal déclarer expropriées pour cause d'utilité publique, conformément aux plans parcellaires publiés, les propriétés et portions de pro-

priétés portées en l'arrêté de cessibilité du quatre avril mil huit cent cinquante-cinq, nécessaires à l'établissement du Chemin de fer de Paris à Mulhouse, sur les territoires des communes de Rosny, Fontenay-sous-Bois et Champigny, arrondissement de Sceaux, et commettre deux de ses membres, dont le second remplacera le premier au besoin, pour remplir les fonctions de magistrat-directeur du jury, chargé de fixer les indemnités dues à raison de ladite expropriation ; Vu les pièces jointes à l'appui dudit réquisitoire et les dispositions de l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un ;

Où M. Sapey, substitut de M. le procureur impérial, en ses conclusions, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en dernier ressort, Attendu que toutes les formalités voulues par la loi ont été remplies ; Déclare expropriées pour cause d'utilité publique, conformément aux plans parcellaires publiés, les propriétés ou portions de propriétés portées au tableau ci-après, nécessaires à l'établissement du Chemin de fer de Paris à Mulhouse, sur les territoires des communes de Rosny, Fontenay-sous-Bois et Champigny, arrondissement de Sceaux :

NUMÉROS du plan du Chemin de fer.		CADASTRE.		Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires			LIEUX	NATURE des Propriétés	CONTENANCES à acquérir.	NUMÉROS du plan du Chemin de fer.	CADASTRE.		Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires			LIEUX	NATURE des Propriétés	CONTENANCES à acquérir.	
SECTION.	NUMÉROS	tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.	DITS	NATURE des Propriétés	CONTENANCES à acquérir.	DITS	Propriétés	NUMÉROS du plan du Chemin de fer.	SECTION.	NUMÉROS	tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.	DITS	NATURE des Propriétés	CONTENANCES à acquérir.			
COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS.																			
1	B	210	Blancheteau (Jean-Augustin), à Noisy.				Les Tricots	terre	03	70	C	P. 313	Bertaux (Bernard-Alphonse), rue des Berthauds, 9, à Rosny.				Le Noyer-St-Claude.	Jardin	9 59
1 bis.	id.	211	Bador (Pierre-Constant), à Noisy.	Durin (Méry), à Merlan.	id.	1 89	id.	terre	89	71	id.	312	Gouillard (Louis-Alexandre), rue de Bondy, à Rosny.				id.	Jardin	5 09
2	id.	P. 212	Danquelin-Darval (Lucien-Magloire), à Noisy.	Maheu (Pierre-Denis) fils, cultivateur, à Noisy.	id.	1 99	id.	terre	99	72	id.	326	Valleray et Martin (François), veuve, à Paris.	Valleray (veuve) née Cornélie-Marguerite Vamelemput, et ses enfants, à Rosny.			Rosny, village.	Jardin	7 76
3	id.	P. 212	Blancheteau (Pierre-Calixte), à Noisy.	Maheu (Pierre-Denis) fils, à Noisy.	id.	2 64	id.	terre	64										
4	id.	P. 213	Maheu (Jules-Etienne), à Noisy.	Maheu (Jules-Etienne), cultivateur, à Noisy.	id.	2 75	id.	terre	75	73	id.	P. 327	Gardebled (Louis-Alexandre), rue de Paris, 29, à Rosny.	Gardebled (Louis-Alexandre), maire à Rosny.			id.	Jardin	8 88
5	id.	P. 213	Espaulard (Paul-Guillaume), à Noisy.	Espaulard (Paul-Guillaume), femme, à Noisy.	id.	3 20	id.	terre	20	73 bis.	id.	P. 327	Grégy (Claude-Marie), rue de Montreuil, à Rosny.	Lecuyer (Jean-Paul), rue de Paris, 38, à Rosny.			Berthauds	id.	00
6	id.	214	Blancheteau (Jean-Marie), dit la Coquette, à Noisy.	Blancheteau (Jean-Marie), dit Campagne, cultivateur, à Noisy.	id.	6 21	id.	terre	21	74	id.	447	Lecuyer (veuve Jean-Paul), à Rosny.	Renaud (Marie-Joseph), charbon, à Rosny.			id.	terre	45
7 a	id.	215	Rousseau (Henri), rue de Brement, 41, à Noisy.		id.	6 11	id.	terre	11	75	id.	445	Tory (Jean-Louis), boulanger, rue Saint-Denis, 18, à Noisy.			id.	terre	1 49	
8 b	id.	216	Laureaux (Louis-Ambroise), à Noisy.		id.	8 01	id.	terre	01	76 a	id.	444	Battu (Louis), rue des Berthauds, 12, à Rosny.			id.	terre	5 56	
9	id.	217	Bador (Pierre-Ambroise), rue du Goulet, 9, à Noisy.	Bador (Ambroise), cultivateur, à Noisy.	id.	2 82	id.	terre	82	77	id.	412	Gouillard (Louis-Alexandre), rue de Bondy, 3, à Rosny.			Rosny, village.	Jardin	2 14	
10	id.	218	Gouillard (Vincent-Ferdinand), à Merlan.	Espaulard (Louis-Alphonse), cultivateur, à Noisy.	id.	5 29	id.	terre	29	79 a	id.	414	Mauregard (Nicolas-Sulpice), rue de Paris, 22, à Rosny.			id.	id.	1 88	
11	id.	219	Blancheteau (Jean-Pierre), fils de Charles, à Noisy.	Leblanc (Ernest), cultivateur, à Noisy.	id.	6 37	id.	terre	37	80	id.	P. 415	Gouillard (Louis-Alexandre), rue de Bondy, 3, à Rosny.	Montmoreau (Claude-Louis), rue de Paris, 22, à Rosny.			id.	id.	8 30
12	id.	220	Charton (Ambroise), à Noisy.	Charton (Blaise-Ambroise), cultivateur, à Noisy.	id.	5 62	id.	terre	62	81	id.	417	Maheu (Pierre-Paul), rue de l'Eglise, à Rosny.			d.	Jardin	6 30	
13	id.	221	Quéant (Augustin), à Noisy.	Quéant (Joseph-Augustin), cultivateur, à Noisy.	id.	3 79	id.	terre	79	82	id.	P. 415	Poulain (Louis-Adrien), à Rosny.			d.	Jardin	6 25	
14	id.	227	Charton (Ambroise), à Noisy.	Charton (Blaise-Ambroise), cultivateur, à Noisy.	id.	1 90	id.	terre	90	83	id.	416	Mauregard (Nicolas-Sulpice), rue de Paris, 22, à Rosny.	Morguet (Léon-Désiré), rue de Paris, 22, à Rosny.			id.	Jardin	4 55
15	id.	228	Blancheteau (Ange-Louis), à Noisy.		id.	7 11	id.	terre	11	84	id.	431	Gardebled (Louis-Alexandre), rue de Paris, 29, à Rosny.			id.	Jardin	4 55	
15 bis.	id.	232	Grégy (Bernard-André), rue Saint-Denis, 24, à Noisy.		id.	02	id.	terre	02	86	id.	P. 429	Gardebled (Paul-Adrien), à Rosny.	Gardebled (Paul-Adrien), à Fontenay.			d.	Jardin	9 07
16	id.	249	Nicolas (Germain), rue de la Forge, 7, à Noisy.		id.	10	id.	terre	10	86 bis.	id.	P. 429	Courtois (Jean-Toussaint), rue de Paris, à Rosny.			id.	id.	6 26	
16 bis.	id.			Laureaux (Louis-Médard), cultivateur, à Noisy.	Pied-pouurr	19	id.	terre	19	87	id.	D 1,201	Morguet (Auguste), fils de Pierre-Paul, rue de Paris, 22, à Rosny.			Le Croc.	id.	1 19	
17	id.	248	Lime (Jacques), à Noisy.	Cochu (Blaise-Denis-Toussaint), cultivateur, à Noisy.	id.	1 51	id.	terre	51	88	id.	1,208	Godinot (Jean), rue Neuilly, 26.			id.	id.	8 89	
17 bis.	id.			Bador (Jean-Magloire), cultivateur, à Noisy.	id.	1 51	id.	terre	51	89	id.	1,209	Thebault (Louis), rue Galande, 17, Paris.			id.	id.	14 52	
18	id.	P. 247	Lerebours (Michel-Nicolas), à Merlan.	Lerebours (Michel-Nicolas), cultivateur, à Merlan.	id.	3 19	id.	terre	19	90	id.	1,211	Godinot (Jean), rue de Neuilly, 26.			id.	id.	12 46	
19	id.	P. 247	Bador (Jean-Magloire), rue de la Forge, 6, à Noisy.	Bador (Jean-Magloire), cultiv., à Noisy.	id.	2 70	id.	terre	70	90 bis.	id.	E 766	Prevoteau (Robert), rue de Paris, 33 bis.			La Grille.	terre	02	
20	id.	245	Blancheteau (Jean-Pierre), fils de Charles, rue du Goulet, 7, à Noisy.	Cochu (Jean-Louis-Amour), cultivateur, à Noisy.	id.	3 16	id.	terre	16	91	id.	P. 763	Bausse (Louis-Marie), rue de l'Eglise, à Rosny.			id.	terre	38	
21	id.	245	Cochu (Jean-Louis-Amour).	Cochu (Jean-Louis-Amour), cultivateur, à Noisy.	id.	3 16	id.	terre	16	92	id.	P. 763	Courtois (Jean-Toussaint), rue de l'Eglise, à Rosny.			id.	terre	2 08	
21	id.	245	Epaulard (Jean-Joseph), dit Eugène, à Noisy.	Espaulard (Jean-Joseph), dit Eugène, cultivateur à Noisy.	id.	3 23	id.	terre	23	93	id.	P. 763	Maheu (Pierre-Paul), rue de l'Eglise.			id.	terre	4 41	
22	id.	243	Blancheteau (Ambroise-Alphonse), à Noisy.		id.	4 07	id.	terre	07	94	id.	762	Epaulard (Jean-Claude), rue de Paris, 6, à Rosny.			id.	terre	4 27	
23	id.	242	Charton (Ambroise), à Noisy.	Charton (Blaise-Ambroise), cultivateur, à Noisy.	id.	7 30	id.	terre	30	95 a	id.	761	Gardebled (Louis-Alexandre), rue de Paris, 29.			id.	terre	4 20	
24	id.	241	Gardebled (Philippe-Clovis), à Rosny.	Renault (Marie-Joseph), charbon, à Rosny.	id.	6 66	id.	terre	66	96	id.	760	Courtois (Jean-Marie), à Paris.			id.	terre	2 13	
25 a	id.	240	Gardebled (Philippe-Clovis), à Rosny.		id.	4 07	id.	terre	07	97	id.	759	Foucault (Antoine), à Rosny.			id.	terre	2 21	
25 bis.	id.	239	Gardebled (Ph.-Charles), à Noisy.		id.	4 07	id.	terre	07	98	id.	758	Morguet (Claude), fils de François, rue de Neuilly, 22, à Rosny.			id.	terre	4 41	
26	id.	238	Bruneau (Thomas), veuve, à Rosny.	Dinault (Jean-Augustin), cultivateur, à Merlan.	id.	2 29	id.	terre	29	99	id.	757	Gardebled (Dominique-Marie), rue de Neuilly, 7, à Rosny.			id.	terre	2 11	
27	id.	P. 236	Cochu (Jean-Blaise), genre Epaulard, à Noisy.	Cochu (Jean-Blaise), genre Epaulard, à Noisy.	id.	1 56	id.	terre	56	100	id.	756	Picardat (Jean-Louis) fils de Jean, à Rosny.			id.	terre	2 11	
27	id.	P. 236	Danquechin (Jean-Pierre), à Noisy.	Danquechin (Jean-Pierre), à Noisy.	id.	3 24	id.	terre	24	101	id.	755	Picardat (Louis-François), à Paris, rue du Petit-Muse, 4.			id.	terre	2 11	
28	id.	P. 236	Danquechin (Jean-Pierre), à Noisy.	Danquechin-Dorval (Jean-Pierre), à Noisy.	id.	3 89	id.	terre	89	102	id.	800	Morguet (Pierre-Marie-Brutus), veuve, à Rosny.			id.	terre	2 11	
29	id.	438	Damoiselet (Adolphe-Marie), à Noisy.	Maheu (Augustin-Pierre), veuve, à Noisy.	id.	4 26	id.	terre	26	103	id.	802	Epaulard (Jean-Paul), veuve, rue de Paris, 13, à Rosny.			id.	terre	1 50	
30	id.	439	Maheu (Augustin-Pierre), rue Saint-Denis, 38, à Noisy.	Maheu (Augustin-Pierre), veuve, à Noisy.	40 arpents	1 12	id.	terre	12	104	id.	805	Bertaux (Bernard-Alphonse), rue des Berthauds, 9.			id.	terre	1 50	
31	id.	440	Idem.	Idem.	id.	6 68	id.	terre	68	105	id.	806	Beausse (Jean-Vincent), rue de Paris, 32, à Rosny.			id.	terre	1 45	
32	id.	441	Gardebled (Pierre-Marie).		id.	7 80	id.	terre	80	106 a	id.	807	Benier (François-Thomas), rue de Paris, à Rosny.			id.	terre	1 09	
33	id.	442	Bureau (Paul-Henri), mineur, à Rosny, rue de Paris, 48.		id.	7 80	id.	terre	80	106 b	id.	807	Robin (Dominique-Alphonse), rue de Neuilly, 11.			id.	terre	2 04	
34	id.	443	Gouillard (Pierre-Adolphe), à Rosny.		id.	6 67	id.	terre	67	106 c	id.	808	Epaulard (Jean-Pierre), rue de Paris, 39.			id.	terre	0 65	
35	id.	443	Mauregard (Jacques-Toussaint), rue de Paris, 69, à Rosny.	Grégy (Elienne-Lucien), genre Blancheteau, à Noisy.	id.	7 10	id.	terre	10	107 a	id.	808	Epaulard (Jean-Claude), rue de Paris, 6.			id.	terre	10 48	
36	id.	444	Grégy (Elienne-Lucien), genre Blancheteau, à Noisy.		id.	7	id.	terre	7	107 b	id.	809	Melon (Charles-Louis-Antoine), rue de Paris, 13.			id.	terre	1 14	
37	id.	445	Bador (Pierre-Constant), rue Saint-Denis, 68, à Noisy.		id.	8 04	id.	terre	04	108	id.	814	Lefranc (Louis-Pierre-Jacques), à Rosny.			id.	terre	1 02	
38	id.	446	Gouillard (Vincent-Ferd.), à Merlan.	Gouillard (Vincent-Ferdinand), à Noisy.	id.	7 97	id.	terre	97	109 a	id.	815	Lefranc (Louis-Pierre-Jacques), les héritiers, à Rosny.			id.	terre	1 18	
39	id.	447	Durin (Jean-Baptiste), fils de Daniel, r. des Bergeries, 7.		id.	9	id.	terre	9	109 b	id.	815	Grégy (Eugène-Désiré), rue de Paris, 21.			id.	terre	1 21	
40	id.	449	Charton (Ambroise), à Noisy.	Charton (Blaise-Ambroise), à Noisy.	id.	7 19	id.	terre	19	110 a	id.	815	Grégy (Pierre-Jean), à Rosny.			id.	terre	0 57	
41	id.	450	Blancheteau (Etienne), fils de Cadet Laboinée, à Noisy.	Blancheteau (Etienne), dit Laboise, à Noisy.	id.	2 42	id.	terre	42	110 b	id.	815	Grégy (Eugène-Désiré), cultivateur à Rosny.			id.	terre	1 40	
42	id.	451	Chauvel (Jean-Elie), rue de l'Eglise, 7, à Noisy.		id.	1 43	id.	terre	43	111 a	id.	815	Grégy (Eugène-Désiré), cultivateur à Rosny.			id.	terre	3 07	
43	id.	452	Lecomte (Elienne-Victor), rue Saint-Denis, 34, à Noisy.		id.	40	id.	terre	40	111 b	id.	815	Grégy (Eugène-Désiré), cultivateur à Rosny.			id.	terre	1 40	
43 a	id.	P. 620	Fichon (Pierre-Louis), à Rosny.		Grand-Pré.	2 33	id.	terre	33	112 a	id.	820	Gardebled (Pierre-Marie), à Rosny.			id.	terre	0 06	
43 b	id.	P. 620	Gardebled (Philippe-Charles), à Noisy.	Gardebled (Philippe-Charles), cultivateur, à Rosny.	id.	6 15	id.	terre	15	112 b	id.	820	Bureau (Paul-Henri), mineur, rue de Paris, 48, à Rosny.			id.	terre	6 53	
43 c	id.	P. 620	Darenne (Théophile), genre Gouillard, à Rosny.		id.	1 74	id.	terre	74	113 a	id.	823	Bureau (Paul-Henri), mineur, rue de Paris, 48, à Rosny.			id.	terre	0 57	
44	id.	P. 620	Saudray (Georges), rue de Neuilly, 19, à Rosny.	Saudray (Michel-Georges), cultivateur, à Rosny.	id.	1 69	id.	terre	69	113 b	id.	P. 825	Bazin (Claude-François), rue de Paris, 49, à Rosny.			id.	terre	2 23	
45	id.	P. 620	Foucault (Antoine), à Rosny.	Foucault (Antoine-Alexis), cultivateur, à Rosny.	id.	1 77	id.	terre	77	114	id.	P. 825	Robin (Dominique-Alphonse).			id.	terre	3 80	
46	id.	P. 620	Gardebled (Jean-Victor), à Rosny.		id.	3 29	id.	terre	29	115	id.	P. 825	Gouillard (Louis-Alexandre), rue de Bondy, 3.			id.	terre	1 50	
47	id.	P. 620	Tory (Jean-Louis), rue Saint-Denis, 18, à Noisy.	Tory (Jean-Louis), boulanger à Noisy.	id.	8 33	id.	terre	33	116	id.	P. 827	Gardebled (Philippe-Clovis), rue de Paris, 46.			id.	terre	3 50	
48 a	id.	P. 620	Morguet (Etienn-Bazile), rue de Neuilly, 14.		id.	1 54	id.	terre	54	117	id.	829	Morguet (Louis-Bénoni), rue de Paris, 59.			La Senne-Garenne.	terre	1 14	
48 b	id.	P. 620																	

SUPPLÉMENT A LA GAZETTE DES TRIBUNAUX

du 19 Octobre 1855.

NUMÉROS du plan de Chemin de fer.	CADASTRE.	Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires		LIEUX	NATURE des Propriétés	CONTENANCE en ares	NUMÉROS du plan de Chemin de fer.	CADASTRE.	Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires		LIEUX	NATURE des Propriétés	CONTENANCE en ares
		tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.						tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.			
180	E. 432	Epaulard (Jean-Victor), rue des Carrières, 6.	"	La Garene	vigne	48	174	B. 725	Foucault (Antoine), à Rosny.	Gondolle (Louis), cultivateur à Rosny.	Le bois Perrier.	terre	11
181	id.	Epaulard (Louis-Alexandre), rue de Paris.	"	id.	terre	40	175	id.	id.	Foucault (Antoine-Alexis), à Rosny.	id.	terre	15
182	id.	Gardebled (Rose), rue de Neuilly, à Rosny.	"	id.	terre	47	176	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	47
183	id.	Morelle (Nicolas), employé à la Cour des Comptes.	Morelle (Nicolas), à Paris, rue de la Cerisaye, 27.	id.	terre	28 98	177	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	27
184	id.	Lacroix (St-Pierre), rue de Provence, 18, à Paris.	Lacroix (St-Pierre), à Chabeuil (Drôme).	Les Longues-Ralles	terre	44 38	178	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	Le Nover-St-Claude.	terre	43
185	id.	Favret (Antoine-Etienne), à Rosny.	"	id.	terre	20 88	179	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	04
186	id.	Gardebled (Louis-Sulpice), rue des Berthauds.	Levasseur (Louis-Marie), cultivateur à Rosny.	id.	terre	15 59	180	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	13
187	id.	Mauregard (Etienne-Joseph), rue de Paris, 42.	Levasseur (Charles-François) fils, cultivateur à Rosny.	id.	terre	16 08	181	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	10
188	id.	Mauregard (Alexandre-Auguste).	Foullon (Dominique), veuve, à Rosny.	id.	terre	01	182	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	10
189	id.	Foullon (Dominique), rue de l'Eglise.	Morguet (Louis-Bénoni), rue de Paris, 59, à Rosny.	id.	terre	66	183	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	27
190	id.	Morguet (Louis-Bénoni), rue de Paris, 59, à Rosny.	"	id.	terre	66	184	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	26
191	id.	Grégy (Louis-Alexandre), à Rosny.	"	id.	terre	65	185	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	28
192	id.	Gardebled (Louis-Sulpice), rue des Berthauds.	"	id.	terre	61	186	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	20
193	id.	Beausse (Joseph-Paul), rue de Paris, 26.	"	id.	terre	28	187	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	06
194	id.	Quentin (Louis-Henri), rue de Paris, 33 bis.	"	id.	terre	3 28	188	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	58
195	id.	Lasse (Louis-Marie), à Rosny.	"	id.	terre	1 17	189	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	57
196	id.	Vichemon (Joseph), à Noisy-le-Sec.	"	id.	terre	1 17	190	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	21
197	id.	Lanet (Firmin-J.), à Fontenay.	"	id.	terre	1 17	191	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	65
198	id.	Cote (Germain-Nicolas), rue de Neuilly, 23, à Rosny.	"	id.	terre	1 17	192	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	87
199	id.	Picardat (Jean-Louis), fils de Jean, rue de Neuilly.	"	id.	terre	05	193	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	71
200	id.	"	"	id.	terre	05	194	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	73
201	id.	"	"	id.	terre	05	195	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	95
202	id.	"	"	id.	terre	05	196	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	60
203	id.	"	"	id.	terre	05	197	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	01
204	id.	"	"	id.	terre	05	198	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	02
205	id.	"	"	id.	terre	05	199	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	04
206	id.	"	"	id.	terre	05	200	id.	id.	Lecuyer (Jean-Paul), veuve, à Rosny.	id.	terre	04

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS.

1	id.	3	Mouscadet (Pierre-Louis), fils de Maurice, rue des Carrières, 6.	Mouscadet (Pierre-Louis), petite rue Notre-Dame, à Fontenay.	La Garene	terre	1 61	72 bis.	K.	358	Blondeau (Pierre-Louis), rue Mauconseil, 48 bis.	"	id.	terre	11
2	id.	4	Lapie (Pierre-Edouard), rue St-Germain, 16.	Lapie (Pierre-Edouard), rue Saint-Germain, 16, à Fontenay.	id.	terre	90	73 bis.	id.	359	Ledoux (Pierre-Jean), rue St-Germain, 57.	"	id.	terre	75
3	id.	7	Pitou (Joseph-François), rue St-Germain, 18.	Pitou (Joseph-François), place Mauconseil, à Fontenay.	id.	terre	91	74	id.	364	Mérillon (Clément-Rustique) fils, rue Colombier, 14.	"	id.	terre	10
4	id.	8	Mouscadet (Pierre-Louis), fils Grégoire, rue Grand-Bout, 40.	"	id.	terre	1 14	75	id.	363	Lapie (Jean-Baptiste-Nicolas), fils de Jean-Nicolas, rue St-Germain, 37.	"	id.	terre	3 77
5	id.	10	Foucault (Denis-Germain), rue Mauconseil, 18.	"	id.	terre	80	76	id.	365	Idem.	"	id.	terre	64
6	id.	12	Lapie (Jean-Louis), fils de Jean-Louis, rue des Pissarons, 7.	"	id.	terre	87	77	id.	371	François (Pierre-Joseph), rue Mauconseil, 30.	"	Les Marais, sous le bois de l'Aulnay.	terre	86
7	id.	13	Bergeron (Louis-Claude), rue des Pissarons, 2.	"	id.	terre	65	78	id.	370	Lameau (Jean-Louis) fils, rue Mauconseil, 2.	"	id.	terre	1 28
8	id.	18	Esterbet (Pierre-Jean), rue Mauconseil, 24.	Esterbet (Jean-Charles), rue Mauconseil, 14, à Fontenay.	id.	terre	1 28	79	id.	373	Joigneaux (Roch-Germain), rue Notre-Dame, 14.	"	id.	terre	1 20
9	id.	19	Lapie (Jean-Baptiste-Nicolas), fils de Jean-Nicolas, rue St-Germain, 37.	"	id.	terre	1 29	80	id.	372	Héricourt (Henri), rue Notre-Dame, 11.	"	Pitou (Jean-Louis), cultivateur, à Fontenay.	terre	88
10	id.	22	Lanet (Louis-David), rue Grand-Bout, 31.	"	id.	terre	1 52	81	id.	376	Bescheret (Jean-Pierre), gendre Lameau, rue Grand-Bout, 39.	"	id.	terre	1 84
11	id.	23	Guigney (Jean-Marie), veuve, rue des Carrières, 2.	"	id.	terre	1 49	82	id.	377	Bescheret (François-Ulysse), rue Grand-Bout, 43.	"	id.	terre	1 94
12	id.	28	Esterbet (Pierre-Jean), rue Mauconseil, 24.	Esterbet (Jean-Charles), rue Mauconseil, 14, à Fontenay.	id.	terre	1 52	83	id.	387	Moreau (Germain-Denis), dit Pipeux, à Fontenay, rue du Colombier 8.	"	id.	terre	1 72
13	id.	29	Héricourt (Félix-Henri), rue St-Germain, 24.	"	id.	terre	2 72	84	id.	385	Soleil (François), barrière Poissonnière, à La Chapelle.	"	id.	terre	1 56
14	id.	62	Moreau (Pierre-Noël), rue d'Alayrac, 4.	"	id.	terre	3 43	85	id.	390	Brière (Claude), rue Mauconseil, 31.	"	id.	terre	1 13
15	id.	63	Blondeau (Jean-François), rue de la Réunion, 6.	"	id.	terre	2 29	86	id.	391	Moreau (Louis-Germain), rue Grand-Bout, 24.	"	id.	terre	82
16	id.	61	Coiffier (Nicolas-Roch), impasse du Sud, 6.	"	id.	terre	1 24	87	id.	392	Héricourt (Louis-Alexandre), rue d'Alayrac, 15.	"	id.	terre	1 15
17	id.	60	Lanet (Louis-David), rue Grand-Bout, 31.	"	id.	terre	1 04	88	id.	403	Mezard (Jean-Pierre), rue St-Germain, 39.	"	id.	terre	9 08
18	id.	54	Pitou (Jean-Louis), rue Grand-Bout, 1.	Pitou (Jean-Louis), rue Mauconseil, à Fontenay.	id.	terre	99	89	id.	402	Bescheret (Jean-Pierre), gendre Lameau, rue Grand-Bout, 39.	"	id.	terre	1 17
19	id.	53	Blondeau (Germain-Claude), gendre Pitou, rue Mauconseil, 48 bis.	"	id.	terre	82	90	id.	405	Pitou (Louis-Alexis), rue d'Alayrac, 17.	"	id.	terre	1 41
20	id.	47	Marinier (Narcisse), rue d'Alayrac, 7.	Pitou (Marie-Antoine), place Mauconseil, à Fontenay.	id.	terre	75	91	id.	405	Fanche (Nicolas), rue Grand-Bout, 47.	"	id.	terre	1 02
21	id.	46	Moreau (Etienne-Louis), rue Bouvard, 1.	"	id.	terre	59	92	id.	414	Héricourt (Jean-Jacques), rue Mot, 23.	"	id.	terre	62
22	id.	42	Mainguet (Jean-Louis), fruitier, rue de la Planche, 1.	"	id.	terre	52	93	id.	420	Moreau (Pierre-Constant) jeune, rue Grand-Bout, 36.	"	id.	terre	1 09
23	id.	41	Poulard (Vincent), rue Grand-Bout, 42.	"	id.	terre	35	94	id.	425	François (Pierre-Louis), rue Mauconseil, 30.	"	id.	terre	1 78
24	id.	30	Joigneaux (Jean-Louis), fils de Nicolas-Jean-Jacques, rue Grand-Bout, 59.	"	id.	terre	22	95	id.	427	Pitou (Jean-Louis), rue Grand-Bout, 1.	"	id.	terre	12
25	id.	1,108	Béranger (Eugène), rue du Chevaleret.	Béranger (Eugène), rue de la Planche, à Fontenay.	Le huiusson la Bergère.	terre	02	96	id.	426	Moreau (Germain-Denis), dit Pipeux, à Fontenay, rue du Colombier, 18.	"	id.	terre	59
26	id.	1,116	Mouscadet (Joseph-Eléonore), rue Grand-Bout, 41.	"	id.	vigne	31	97	id.	437	Esterbet (Pierre-François), fils de François, rue des Pissarons, 11.	"	id.	terre	1 36
27	id.	1,117	Lameau (Jean-Nicolas), tailleur, rue Mauconseil, 2.	"	id.	terre	1 10	98	id.	436	Daniel (Louis-Alexis), impasse de l'Eglise, 2.	"	id.	terre	37
28	id.	1,121	Moreau (Pierre-Noël), rue d'Alayrac, 4.	"	id.	vigne	2 52	99	id.	442	Renard (Louis-Germain), fils de Germain, rue des Pissarons, 5.	"	id.	terre	37
29	id.	1,122	Mainguet (Antoine-Rose), boulanger, rue du Faubourg-St-Antoine, 317, à Paris.	Mainguet (Antoine-Rose), propriét., rue des Ecoles, à Fontenay.	id.	terre	2 39	100	id.	443	Daniel (Louis-Alexis), impasse de l'Eglise, 2.	"	id.	terre	69
30	id.	1,123	Boucot (Jacques), place Mauconseil, 8.	"	id.	vigne	1 09	101	id.	453	Vitry (Jean-Louis), impasse de l'Eglise, 2, à Fontenay.	"	id.	terre	1 01
31	id.	1,128	Robin (Pierre-Grégoire), rue Notre-Dame, 5.	"	id.	terre	08	102 bis.	id.	452	Vitry (Auguste-Jean-Marie), rue de Nogent, 27.	"	id.	terre	06
32	id.	1,129	Paulard (Pierre-Spire), rue Grand-Bout, 53.	Trudon (Louis-Claude), rue Saint-Germain, à Fontenay.	id.	terre	1 27	103	id.	454	Moreau (Louis-Germain), rue Grand-Bout, 4.	"	id.	terre	98
33	id.	1,130	Esterbet (Pierre-François), rue Grand-Bout, 18.	"	id.	terre	1 78	104	id.	458	Pitou (Jean-Louis), rue Grand-Bout, 1.	"	id.	terre	96
34	id.	1,131	Mainguet (Jean-Louis), fils cadet, rue de Vendôme, 6 ter, à Paris.	Morin, cultivateur, rue St-Germain, à Fontenay.	id.	vigne	1 62	105	id.	459	Paulard (Jean-Germain), rue des Carrières, 4.	"	id.	terre	1 12
35	id.	1,132	Paulard (Louis), fils de Germain, rue Grand-Bout, 31.	"	id.	terre	2 39	106 a	id.	466	Lapie (Jean-Baptiste-Nicolas), fils de Jean-Nicolas, rue St-Germain, 37.	"	id.	terre	91
36	id.	1,133	Pitou (Pierre-Vincent), rue St-Germain, 47.	"	id.	terre	2 34	107	id.	467	Pitou (Pierre), rue St-Germain, 42.	"	id.	terre	03
37	id.	1,134	Renard (Joseph), rue de la Planche, 28.	"	id.	terre	1 03	108	id.	469	Moreau (Elie), rue Grand-Bout, 28.	"	id.	terre	02
38	id.	1,136	Lapie (Pierre-Jean), dit Broche, rue Mauconseil, 43.	"	id.	terre	2 55	109	id.	477	Marinier (Jules-Joseph), rue d'Alayrac, 5.	"	id.	terre	08
39	id.	1,137	Perichard (Jacques), fils de Jacques, rue des Pissarons, 9.	"	id.	terre	4 82	110	id.	476	Vuyard, agent comptable d'artillerie, à Paris, rue St-Antoine, 135.	"	id.	terre	94
40	id.	1,140	Mainguet (Louis-Léon), route stratégique.	"	id.	terre	5 25	111	id.	479	Ledoux (Pierre-Constant), gendre Mouscadet, rue St-Germain, 45.	"	id.	terre	39
41	id.	1,139	Paulard (Louis-Valentin), rue Grand-Bout.	"	id.	terre	2 05	112	id.	487	Laruelle (Pierre-Jean) fils, rue du Colombier, 9.	"	id.	terre	34
42	id.	1,142	Brière (Claude), rue Mauconseil, 31.	Paulard (Vincent), rue Grand-Bout, 46, à Fontenay.	id.	terre	2 57	113	id.	492	Moreau (Marie-Reine), rue St-Germain, 7.	"	id.	terre	31
43	id.	1,141	Merillon (Clément-Rustique) fils, rue du Colombier, 4.	"	id.	terre	4 60	114	id.	493	Moreau (Louis-Vincent), rue des Emeries, 2.	"	id.	terre	28
44	id.	1,144	Lapie (Pierre-Vincent), fils d'Etienne, rue Mauconseil, 42.	"	id.	terre	4 72	115	id.	480	Moreau (Pierre-Constant), fils de Pierre-Germain, rue du Colombier, 2.	"	id.	terre	30
45	id.	1,143	Robin (Jean-Mathieu), rue St-Germain, 31.	"	id.	terre	1 64	116	id.	486	Héricourt (Benoist), rue d'Alayrac, 2.	"	id.	terre	32
46	id.	1,148	Colmet, rue du Cimetiére, à Montreuil.	"	id.	terre	59	117	id.	494	Paulard (Pierre-Valentin), rue Grand-Bout, 34.	"	id.	terre	56
47	id.	1,151	Perichard (Jean-Louis), gendre Thomas Lapie, rue St-Germain, 53.	"	id.	terre	01	118	id.	503	Foucault (Louis-Aususte), rue St-Germain, 51.	"	id.	terre	41
48	id.	1,147	Idem.	"	id.	terre	78	119	id.	502	Blondeau (Jean-François), rue de la Réunion, 6.	"	id.	terre	09
49	id.	1,146	Pitou (Joseph-François), rue St-Germain, 18.	Guérin (Joseph), cultivate											

NOMEROS du plan de Chemin de fer.	CADASTRE.	Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires				LIEUX	NATURE des Propriétés	CONTESANCE à acquérir.	NOMEROS du plan de Chemin de fer.	CADASTRE.	Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires			
		NUMEROS	tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.	DITS						NUMEROS	tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.	DITS
142	K	569	Bescheret (Jean-Pierre), genre Lameau, rue Grand-Bout, 39.		Les Marais, sous le Bois-Faulnay.	terre	91	248	L.	1,584	Larnelle (Pierre-Jean) fils, rue du Colombier, 9.		Les Civières.	
143	id.	574	Paulard (Claude-Germain), rue Grand-Bout, 27.		id.	terre	75	249	id.	1,583	Plessard (Nicolas), charron, rue Saint-Germain, 29.		id.	
144	id.	576	Merillon (Jean-Louis-François), rue Chevette, 3.		id.	terre	86	250	id.	1,585	Perichard (Louis-Prudent), rue Grand-Bout, 20.		id.	
145	id.	584	Pain (Emile-Rousseau), menuisier, rue Grand-Bout, 7.	Pain (Pierre), cultivateur, rue Saint-Germain, 35.	id.	terre	86	251	id.	P. 1,588	Ledoux (Auguste-Marie), mineur; Mme Pitou (Joseph-François), sa mère, tutelle, rue d'Alayrac, 1.	Pitou (Joseph-François), place Mauconseil, à Fontenay.	id.	terre
146	id.	585	Vitry-Lavigne, rue de la Réunion, 2.		id.	terre	59	252	id.	1,589	Marinier (Barthélemy-François), rue Grand-Bout, 20.	Marinier (Barthélemy-François), veuve, rue Grand-Bout, à Fontenay.	id.	terre
147	id.	592	Perichard (Pierre-François), fils, rue de Nogent, 9.		id.	terre	29	253	id.	1,597	Larnelle (Jacques-Marie), genre Lebourg, rue d'Alayrac, 3.		id.	terre
148	id.	570	Bescheret (François-Ulysse), rue Grand-Bout, 43.		id.	terre	28	254	id.	1,598	Paulard (Louis-Victor), rue Notre-Dame, 11.		id.	terre
149	id.	573	Lapie (Charles), à Vincennes.		id.	terre	28	255	id.	1,599	Vitry-Lavigne, rue de la Réunion, 2.	Vitry (Adolphe), cultivateur, rue Grand-Bout, à Fontenay.	id.	vigne
150	id.	577	Constantin (Jean-Louis-Ambroise), rue d'Alayrac, 14.		id.	terre	27	256	id.	1,607	Vitry-Lavigne, rue de la Réunion, 2.		id.	terre
151	id.	583	Esterbet (Pierre-Jean), rue Mauconseil, 24.		id.	terre	23	257	id.	1,608	Esterbet (Pierre-François), fils de François, rue des Pissarons, 11.	Esterbet (Pierre-François), veuve, rue des Pissarons, à Fontenay.	id.	terre
152	id.	586	Esterbet (Jean-Charles), rue Mauconseil, 14.		id.	terre	23	258	id.	1,609	Moreau (Joseph), rue Grand-Bout, 33.		id.	terre
153	id.	581	Brière (Claude), rue Mauconseil, 31.		id.	terre	44	259	id.	1,890	Pitou (Joseph-François), rue Saint-Germain, 18.		id.	terre
154	id.	594	Pitou (Pierre-Vincent), rue Saint-Germain, 47.		id.	terre	57	260	id.	1,891	Bergeron (Louis-Claude), rue des Pissarons, 2.		id.	terre
155	id.	593	Renard (Louis-Germain), fils de Germain, rue des Pissarons, 5.		id.	terre	64	261	id.	1,889	Mouscadet (Joseph-Éléonor), rue Grand-Bout, 41.		id.	terre
156	id.	604	Mainguet (Germain), fils, rue Grand-Bout, 55.		id.	terre	26	262	id.	1,888	Duclos (Jean-Charles), rue Notre-Dame, 11.		id.	terre
156 bis.	id.	603	Marinier (Barthélemy-François), rue Grand-Bout, 20.		id.	terre	04	263	id.	1,887	Ménilon (Jean-Louis-François), rue Chevette, 3.		id.	terre
157	id.	606	Lapie (Brutus), rue Mauconseil, 33.		id.	terre	19	264	id.	1,882	Moreau (Louis-Germain), rue Grand-Bout, 4.		id.	terre
157 bis.	id.	607	Lapie (Pierre-Vincent), fils d'Etienne, r. Mauconseil, 42.		id.	terre	19	265	id.	1,881	Moreau (Louis-Vincent), rue des Emeris, 2.		id.	terre
158	id.	613	Boucot (Jean-Jacques-Etienne), genre Héricourt, rue Grand-Bout, 61.		id.	terre	28	266	id.	1,879	Ledoux (Pierre-Eugène), rue Saint-Germain, 43.		id.	terre
159	id.	614	François (Louis-Edouard), cabaretier, rue Grand-Bout, 4.		id.	terre	91	267	id.	1,878	Lapie (Jean-Baptiste-Nicolas), fils de Jean-Nicolas, rue Saint-Germain, 37.		id.	terre
160	id.	615	Pitou (Louis-François), dit Pantin, rue Grand-Bout, impasse du Sud, 12.		id.	terre	90	268	id.	1,875	Robin (Pierre-Gregoire), rue Notre-Dame, 7.		id.	terre
161	id.	618	François (Alexandre-Palmyre), femme Lameau, rue Grand-Bout, 44.		id.	terre	90	269	id.	1,874	Daniel (Louis-Alexis), impasse de l'Eglise, 2.		id.	terre
162	id.	616	Laruelle (Pierre-Jean), fils, rue du Colombier, 9.		id.	terre	73	270	id.	1,863	Lapie (Pierre-Edouard), rue Saint-Germain, 16.		id.	terre
163	id.	617	Laruelle (Pierre-Jean), fils, rue du Colombier, 9.		id.	terre	76	271	id.	1,862	Pitou (Jean-Louis), rue Grand-Bout, 1er.		id.	terre
164	id.	P. 624	Ledoux (Alexandre), impasse du Sud, 10.		id.	terre	05	272	id.	1,861	Lapie (Pierre-Edouard), rue Saint-Germain, 16.		id.	terre
165	id.	P. 624	Foucault (Louis-Auguste), rue Saint-Germain, 51.		id.	terre	10	273	id.	1,861	Moreau (Louis-Vincent), rue des Emeris, 2.		id.	terre
165 bis.	id.	631	Lapie (Pierre-Léonard), rue Saint-Germain, 16.		id.	terre	03	274	id.	1,851	Mouscadet (Pierre-Louis), fils de Maurice, rue des Carrières, 6.		id.	terre
166	id.	632	Renard (Louis-Germain), fils de Germain, rue des Pissarons, 5.		id.	terre	42	275	id.	1,850	Lemoine (Louis-Henri) fils, rue Saint-Germain, 43.		id.	terre
166 bis.	id.	630	Merillon (Charles-Auguste), rue Saint-Germain, 34.		id.	terre	01	276	id.	1,849	Moreau (Etienne-Louis), rue Boulevard, 1er.		id.	terre
167	id.	634	Marinier (Jules-Joseph), rue d'Alayrac, 5.		id.	terre	29	277	id.	1,848	Paulard (Pierre-Valentin), rue Grand-Bout, 34.		id.	terre
168	id.	645	Bescheret (Jean-Pierre), genre Lameau, rue Grand-Bout, 39.		id.	terre	29	278	id.	1,847	Pitou (Pierre-Vincent), rue Saint-Germain, 47.		id.	terre
169	id.	646	Hericourt (Benoist), rue d'Alayrac, 2.		id.	terre	15	279	id.	1,839	Moreau (Etienne-Louis), rue Boulevard, 1er.		id.	terre
170	id.	647	Beuveville (Charles), genre Mouscadet, rue Grand-Bout, impasse des Marais, 1.		id.	terre	46	280	id.	1,838	Moreau (Joseph), rue Grand-Bout, 33.		id.	terre
171	id.	657	Bergeron (Louis-Claude), rue des Pissarons, 2.		id.	terre	96	281	id.	1,837	Robin (Pierre-Gregoire), rue Notre-Dame, 5.		id.	terre
172	id.	656	Vitry (Pierre-Jacques), boulanger, rue Mauconseil, 3 bis.	Lameau (Pierre-Noël), cultivateur, rue Grand-Bout, 44, à Fontenay.	id.	terre	40	282	id.	1,836	Bergeron (Louis-Claude), rue des Pissarons, 2.		id.	terre
173	id.	P. 659	Pitou (Pierre-Vincent), rue Saint-Germain, 47.		id.	terre	30	283	id.	1,828	Perichard (Jacques), fils de Jacques, rue des Pissarons, 9.		id.	terre
174	id.	663	Messager (Jean-Pierre-Laurent), rue du Colombier, 5.		id.	terre	24	284	id.	1,827	Brière (Claude), rue Mauconseil, 31.		id.	terre
175	id.	664	Robert (Jean-Louis), veuve, Grande-Rue, à Nogent.		id.	terre	76	285	id.	1,825	Vitry (Jean-Louis), veuve, rue du Berceau, 2.		id.	terre
175 bis.	id.	781	Lapie (Pierre-Edouard), rue Saint-Germain, 16.		id.	terre	03	286	id.	1,824	Idem.		id.	terre
176	id.	782	Lapie (Jean-Baptiste-Nicolas), fils de Jean-Nicolas, rue Saint-Germain, 37.		id.	terre	99	287	id.	1,817	Houzeau (Pierre-Alexis), rue Mauconseil, 38.		id.	terre
177	id.	P. 785	Foucault (Louis-Auguste), rue Saint-Germain, 51.		id.	terre	14	288	id.	1,816	Vidiard (Jean-François), rue Notre-Dame, 3.	Vidiard (Jean-François), héritiers, à Fontenay.	id.	terre
177 bis.	id.	P. 785	Ledoux (Alexandre), impasse du Sud, 10.		id.	terre	07	289	id.	1,815	François (Benois-Alexandre), rue Mauconseil, 19.	François (Benoit-Alexandre), héritiers, à Fontenay.	id.	terre
178	id.	786	Charlot (François-Suprême), rue de Noé, 4.		id.	terre	08	290	id.	1,806	Cadot (Pierre-Spire), rue Mauconseil, 37.		id.	terre
179	id.	790	Ledoux (Alexandre), impasse du Sud, 10.		id.	terre	87	291	id.	1,807	François (Louis-Edouard), cabaretier, rue Grand-Bout, 4.		id.	terre
180	id.	791	Pitou (Pierre-Marie), impasse du Sud, 12.		id.	terre	01	292	id.	1,805	Foucault (Denis-Germain), rue Mauconseil, 18.		id.	terre
181	id.	796	Paulard (Louis-Eugène), carrefour de la Planchette, 8.		id.	terre	43	293	id.	1,619	Loth (Charles-François), rue du Parc, 10.		id.	terre
182	id.	795	Esterbet (Prudent), fils, genre Cotte, rue Grand-Bout, 57.		id.	terre	60	293 bis.	id.	P. 1,671	Gutin (Toussaint), impasse Mauconseil, 1.		id.	terre
183	id.	797	Vitry (Jean-Louis), veuve, rue du Berceau, 2.		id.	terre	64	293 ter.	id.	P. 1,671	Guérin (François-Agostin), rue Mongolier, 4, à Paris.		id.	terre
184	id.	798	Mouscadet (Pierre-Louis), rue Boulevard, 2.		id.	terre	55	294	id.	1,665	Paulard (Toussaint-François), rue de Noé, 1.		id.	terre
185	id.	799	Hericourt (Benoist), rue d'Alayrac, 2.		id.	terre	41	295	id.	1,666	Paulard (Jean-Germain), rue des Carrières, 4.		id.	terre
186	id.	799	Blondeau (Germain-Claude), genre Pitou, rue Mauconseil, 48 bis.		id.	terre	29	296	id.	1,666	Joigneaux (Jean-Louis), fils de Nicolas-Jean-Jacques, rue Grand-Bout, 59.		id.	terre
187	id.	792	François (Benois-Alexandre), rue Mauconseil, 19.		id.	terre	13	297	id.	1,667	Robert (Jean-Louis), veuve, Grande-Rue, à Nogent.		id.	terre
188	id.	P. 794	Foucault (Denis-Germain), rue Mauconseil, 18.		id.	terre	18	298	id.	1,667	Laruelle (Charles-Vincent), rue Grand-Bout.		id.	terre
189	id.	P. 794	Lebert (Auguste-Eugène), place d'Armes, 8.		id.	terre	15	299	id.	1,677	Pitou (Antoine-Marie), rue Saint-Germain, 19.		id.	terre
190	id.	800	Blondeau (Jean-Marie), veuve, rue Mauconseil, 23.		id.	terre	40	300	id.	1,678	Constantin (Jean-Louis-Ambroise), rue d'Alayrac, 14.	Moreau (Pierre-François), veuve, propriétaire, rue Saint-Germain, à Fontenay.	id.	terre
191	id.	801	Marinier (Barthélemy-François), rue Grand-Bout, 20.		id.	terre	81	301	id.	1,681	Coulon (Jean-Nicolas), impasse du Sud, 2.		id.	terre
192	id.	802	Girardal (Pierre-Laurent), rue Mauconseil, 16.		id.	terre	20	302	id.	1,682	Lapie (Jean-Baptiste-Nicolas), fils de Jean-Nicolas, rue Saint-Germain, 37.		id.	terre
193	id.	803	Guigny (Jean-Louis-Nicolas), genre Blondeau, rue des Emeris, 6.		id.	terre	15	303	id.	1,685	Lapie (Alexandre), rue Saint-Germain, 47.		id.	terre
194	H.	1,850	Paulard (Louis-Victor), rue Notre-Dame, 11.		id.	terre	02	303 bis.	id.	1,686	Bescheret (Jean-Pierre), à Nogent.	Bescheret (Désiré), cultivateur, rue de la Réunion, à Fontenay.	id.	terre
195	id.	1,838	Brière (Claude), rue Mauconseil, 31.		id.	terre	14	304	id.	1,688	Vitry-Lavigne, rue de la Réunion, 2.		id.	terre
196	id.	1,837	Blondeau (Léon), rue d'Alayrac, 4.		id.	terre	22	305	id.	1,689	Robin (Pierre-Gregoire), rue Notre-Dame, 7.		id.	terre
197	id.	1,825	Lemoine (Louis-Henri) fils, rue Saint-Germain, 43.		id.	terre	29	305 bis.	id.	1,691	Charlot (François-Suprême), rue de Noé, 4.		id.	terre
198	id.	1,824	Charlot (Frédéric), rue d'Alayrac, 3.		id.	terre	57	306	id.	1,699	Loth (Charles-François), rue du Parc, 10.	Loth (Charles-François), veuve, rue du Parc, 10, à Fontenay.	id.	terre
199	id.	1,817	Vitry (Jean-Louis), veuve, rue du Berceau, 2.		id.	terre	34	306 bis.	id.	1,694	Guigny (Pierre-Zacharie), rue Grand-Bout, 29.		id.	terre
200	id.	1,816	Lapie (Pierre-Vincent), fils d'Etienne, rue Mauconseil, 42.		id.	terre	34	307	id.	1,700	Colmet, rue du Cimetiére, à Montreuil.		id.	terre
201	id.	1,812	Idem.		id.	terre	34	307 bis.	id.	1,698	Perichard (Jacques), fils de Germain, rue Saint-Germain, 10.		id.	vigne
202	id.	1,811	Marchais (Alexandre-Agostin), rue des Pissarons, 10.		id.	terre	80	308	id.	1,707	Joigneaux (Jean-Pierre), genre de Germain Touffranc, impasse du Sud, 12.		id.	terre
203	id.	1,804	Robin (Jean-Mathieu), rue Saint-Germain, 31.		id.	terre	84	308 bis.	id.	1,707	Hebert (Auguste-Hubert), rue Grand-Bout, 9.		id.	terre
204	id.	1,803	Mouscadet, genre Ledoux, impasse de l'Eglise, 4.		id.	terre	97	309	id.	1,699	Laruelle (Charles-Vincent), rue Grand-Bout.		id.	terre
204	id.	1,796	Ledoux (Pierre-Constant), genre Mouscadet, rue Saint-Germain, 45.		id.	terre	1	309 bis.	id.	1,712	Laruelle (Louis) fils, rue Grand-Bout, 9.		id.	terre
205	id.	1,792	Lapie (Pierre-François), fils de Jean-Marie, rue Saint-Germain, 35.	Lapie (Pierre-François), fils de Jean-Marie, rue de Nogent, à Fontenay.	id.	terre	57	310	id.	1,708	Guigny (Jean-Nicolas), genre Blondeau, rue des Emeris, 6.		id.	terre
206	id.	1,791	Esterbet (Pierre-François), fils de François, rue des Pissarons, 11.	Esterbet (Pierre-François), veuve, rue de Nogent, à Fontenay.	id.	terre	61	311	id.	1,715	Debille (Germain-Guillaume), cour du Châtelet, 3.		id.	terre
207	id.	1,788	Lapie (Pierre-Edouard), rue Saint-Germain, 16.		id.	terre	11	312	id.	1,721	François (Isabelle-Louise), mineur, tutelle de Renard (Louis-Germain), rue Mauconseil, 19.		id.	vigne
208	id.	1,787	Moreau (Pierre-Constant), fils Pierre-Germain, rue du Colombier, 2.		id.	terre	09	312	id.	1,728	Brière (Claude), rue Mauconseil, 31.	Brière (Germain), cultivateur, rue Mauconseil, 13, à Fontenay.	id.	terre
209	id.	1,781	Cadot (Pierre-Spire), rue Mauconseil, 37.		id.	terre	78	313	id.	1,726	Vitry-Lavigne, rue de la Réunion, 2.		id.	terre
210	id.	1,780	Ledoux (Pierre-Eugène), rue Saint-Germain, 43.		id.	terre	90	314	id.	1,727	Mussault (Antoine-Dominique), rue Grand-Bout, 26.		id.	ter

CADASTRE.		Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires			LIEUX	NATURE des Propriétés	CONTENANCES à acquérir.	NUMÉROS du plan du Chemin de fer.	CADASTRE.	Noms, Prénoms et Demeures des Propriétaires			LIEUX	NATURE des Propriétés	CONTENANCES à acquérir.
NUMÉROS de plan du Chemin de fer.	NUMÉROS	tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.	DITS				NUMÉROS	tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles.	actuels ou présumés tels.	DITS				
COMMUNE DE CHAMPIGNY.															
	20	Choffin, propriétaire du Tremblay.	Choffin (Jean-Baptiste-Remy), propriétaire au Tremblay, commune de Champigny.	En Verrou	Chemin de halage.	3 89	a	P. 407	Manceaux (Joseph-Philippe), à Champigny.	Gaboret (Etienne), serrurier à Champigny.	Le Bas-du-Ra.	terre	11 50		
	21	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	id.	terre	9 60	b				id.	terre	3 43		
	19	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	id.	Chemin particulier	4 50	c	P. 407	Gaboret (Etienne) à Champigny, Grande-Rue, 91.	Gallet (Pierre), à Saint-Maur.	id.	terre	4 78		
				id.		62	d				id.	terre	1 87		
				id.		10 45	e	P. 407	Perigault (François-Guillaume), genre Colette, à Champigny, rue de l'Eglise.	Gaboret (Etienne), serrurier à Champigny.	Les Rochers-St-Denis.	terre	1 86		
				id.		20 33	f				id.	terre	3 92		
				id.		5 76	g	P. 407	Gallet (Louis-Pierre) jeune, à Champigny.	Converset (Joseph), dit Petit-Jésus, genre Bessault, à Champigny.	id.	terre	2 06		
				id.		6 54	h				id.	terre	1 88		
				id.		5 92	i	P. 235	Converset (Joseph), dit Petit-Jésus, genre Bessault, à Champigny.	Pelletier (Jean-Louis), fils de Jean-Pierre, genre Chaponnet (Jean-Baptiste).	id.	terre	4 16		
				id.		6 30	j	400	Pelletier (Jean-Louis), fils de Jean-Pierre, genre Chaponnet (Jean-Baptiste).	Converset (Joseph), dit Petit-Jésus, genre Bessault, à Champigny.	id.	terre	4 16		
				id.		6 37	k				id.	terre	2 74		
				id.		6 51	l				id.	terre	3 92		
				id.		10 44	m	401	Converset (Joseph), dit Petit-Jésus, genre Bessault, à Champigny.	Converset (Joseph), dit Petit-Jésus, genre Bessault, à Champigny.	id.	terre	3 04		
				id.		3 48	n	406	Chenaye (Jean-Claude), dit Jean Callot, tonnelier à Champigny, Grande-Rue, 58.	Desternes (Louis-Marie), à Champigny.	id.	terre	2 25		
				id.		6 44	o	237	Chenaye (Jean-Claude), dit Jean Callot, tonnelier à Champigny, Grande-Rue, 58.	Chapoulet (Frédéric-Rose), à Champigny.	id.	terre	1 27		
				id.		6 37	p	397	Carouget (Frédéric-Rose), à Champigny.	Lelarge (Jean-François), à Champigny, Grande-Rue, 117.	id.	terre	1 58		
				id.		5 33	q	398	Lelarge (Jean-François), à Champigny, Grande-Rue, 117.	Boutry (Françoise), la demoiselle à Valenton (Seine-et-Oise).	id.	terre	2 49		
				id.		6 37	r	396	Boutry (Françoise), la demoiselle à Valenton (Seine-et-Oise).	Desternes (Louis-Marie), genre Chenaye, à Champigny, rue de l'Eglise, 4.	id.	terre	2 49		
				id.		5 63	s	240	Desternes (Louis-Marie), genre Chenaye, à Champigny, rue de l'Eglise, 4.	Pelletier (Jean-Louis), fils de Jean-Pierre, genre Chaponnet (Jean-Baptiste).	id.	terre	4 29		
				id.		10 55	t	393	Pelletier (Jean-Louis), fils de Jean-Pierre, genre Chaponnet (Jean-Baptiste).	Pelletier (Antoine-Joseph), à Champigny.	id.	terre	4 16		
				id.		12 46	u	391	Pelletier (Antoine-Joseph), à Champigny.	Desternes (Louis-François), genre Carcayot, à Champigny.	id.	terre	4 16		
				id.		3 64	v	P. 390	Desternes (Louis-François), genre Carcayot, à Champigny.	Neveu (Louis-Eugène), à Champigny.	id.	terre	2 74		
				id.		2 63	w	366	Neveu (Louis-Eugène), à Champigny.	Chapoulet (Philippe), dit Carillonneur, à Champigny.	id.	terre	3 92		
				id.		1 70	x	367	Chapoulet (Philippe), dit Carillonneur, à Champigny.	Lecomte (Charles-Antoine), veuve, à Champigny.	id.	terre	1 21		
				id.		14	y	365	Lecomte (Charles-Antoine), veuve, à Champigny.	Richard (Jacques-Claude), à Champigny, rue aux Ours, 11.	id.	terre	1 24		
				id.		10 55	z	364	Richard (Jacques-Claude), à Champigny, rue aux Ours, 11.	Desternes (Antoine), les héritiers, à Champigny.	id.	terre	1 29		
				id.		12 46	aa	363	Desternes (Antoine), les héritiers, à Champigny.	Gallet (Louis-Pierre) jeune, à Champigny.	id.	terre	1 40		
				id.		3 64	ab	362	Gallet (Louis-Pierre) jeune, à Champigny.	Pelletier (François-Gabriel), fils de Jean, à Champigny, Grande-Rue, 110.	id.	terre	2 95		
				id.		2 63	ac	361	Pelletier (François-Gabriel), fils de Jean, à Champigny, Grande-Rue, 110.	De Revel (Achille), bijoutier, rue Chapon, 2, à Paris.	id.	terre	2 49		
				id.		1 70	ad	360	De Revel (Achille), bijoutier, rue Chapon, 2, à Paris.	Gallet (Pierre-Antoine) aîné, à Paris.	id.	terre	1 74		
				id.		14	ae	356	Gallet (Pierre-Antoine) aîné, à Paris.	Duval (Claude-Louis-François), à Champigny.	id.	terre	1 74		
				id.		10 55	af	359	Duval (Claude-Louis-François), à Champigny.	Duval (François-Saturnin), genre de la veuve Gallet, à Champigny.	id.	terre	80		
				id.		12 46	ag	355	Duval (François-Saturnin), genre de la veuve Gallet, à Champigny.	Desternes (Claude-Antoine), veuve, à Champigny.	id.	terre	1 50		
				id.		3 64	ah	350	Desternes (Claude-Antoine), veuve, à Champigny.	Godard (Jean-Martin), genre Desternes, à la Chapelle.	id.	terre	70		
				id.		2 63	ai	349	Godard (Jean-Martin), genre Desternes, à la Chapelle.	Perigault (Théodore-Guillaume), à Champigny.	id.	terre	58		
				id.		1 70	aj	347	Perigault (Théodore-Guillaume), à Champigny.	Comé (Jean-Louis), fils de Louis, à Champigny, Grande-Rue, 106.	id.	terre	11		
				id.		14	ak	346	Comé (Jean-Louis), fils de Louis, à Champigny, Grande-Rue, 106.	Gallet (Louis-Pierre) jeune, à Champigny.	id.	terre	36		
				id.		10 55	al	P. 288	Gallet (Louis-Pierre) jeune, à Champigny.	Duval (Louis-Philippe), à Rosny.	id.	terre	11		
				id.		12 46	am	P. 288	Duval (Louis-Philippe), à Rosny.	Duval (Louis-Toussaint), à Champigny.	id.	terre	36		
				id.		3 64	an	324	Duval (Louis-Toussaint), à Champigny.	Desternes (Louis-François), genre Carcayot, Grande-Rue.	id.	terre	25		
				id.		2 63	ao	325	Desternes (Louis-François), genre Carcayot, Grande-Rue.	Petit (Charles-Elie), genre Breton, à Champigny.	id.	terre	42		
				id.		1 70	ap	326	Petit (Charles-Elie), genre Breton, à Champigny.	Cuny (Jean-Baptiste-Germain), à Champigny, rue du Jour, 30.	id.	terre	43		
				id.		14	aq	329	Cuny (Jean-Baptiste-Germain), à Champigny, rue du Jour, 30.	Lacour (Jean-Louis) père, à Champigny, rue des Roches.	id.	terre	49		
				id.		10 55	ar	332	Lacour (Jean-Louis) père, à Champigny, rue des Roches.	Desternes (Louis-Marie), genre Chenaye, rue de l'Eglise, 4, à Champigny.	id.	terre	56		
				id.		12 46	as	333	Desternes (Louis-Marie), genre Chenaye, rue de l'Eglise, 4, à Champigny.	Duval (Louis) fils, à Champigny.	id.	terre	41		
				id.		3 64	at	334	Duval (Louis) fils, à Champigny.	Hauteceur (Louis-Antoine), genre Audemet, veuve.	id.	terre	40		
				id.		2 63	au	333	Hauteceur (Louis-Antoine), genre Audemet, veuve.	Téu (Jacques-Constant), veuve, à Champigny.	id.	terre	19		
				id.		1 70	av	335	Téu (Jacques-Constant), veuve, à Champigny.	Petit (Joseph-François), à Champigny, rue Bonne-Eau.	id.	terre	73		
				id.		14	aw	336	Petit (Joseph-François), à Champigny, rue Bonne-Eau.	Berthaud (Henri-Marie) dit Lucien, à Champigny.	id.	terre	27		
				id.		10 55	ax	338	Berthaud (Henri-Marie) dit Lucien, à Champigny.	Bessault (Saturnin-Prospère), veuve, à Champigny.	id.	terre	77		
				id.		12 46	ay	340	Bessault (Saturnin-Prospère), veuve, à Champigny.	Tillet (Louis-Claude), à Champigny.	id.	terre	73		
				id.		3 64	az	341	Tillet (Louis-Claude), à Champigny.	Pelletier (Jean-Baptiste), à Champigny.	id.	terre	12		
				id.		2 63	ba	343	Pelletier (Jean-Baptiste), à Champigny.	Chapoulet (Etienne-Joseph), rue de l'Eglise.	id.	terre	27		
				id.		1 70	bb	342	Chapoulet (Etienne-Joseph), rue de l'Eglise.	Bessault (Charles-François) dit Greillon.	id.	terre	70		
				id.		14	bc	346	Bessault (Charles-François) dit Greillon.	Lelarge (Louis-Antoine) dit Paul, fils de Claude, à Champigny, rue du Four.	id.	terre	98		
				id.		10 55	bd	807	Lelarge (Louis-Antoine) dit Paul, fils de Claude, à Champigny, rue du Four.	Morillon (François-Nicolas-Désiré), genre Gromas, à Champigny, Grande-Rue, 9.	id.	terre	33		
				id.		12 46	be	804	Morillon (François-Nicolas-Désiré), genre Gromas, à Champigny, Grande-Rue, 9.	Lelarge (Antoine), à Champigny, rue de l'Eglise, 36.	id.	terre	17		
				id.		3 64	bf	805	Lelarge (Antoine), à Champigny, rue de l'Eglise, 36.	Relier (Michel), à Champigny, rue de l'Eglise, 28.	id.	terre	33		
				id.		2 63	bg	798	Relier (Michel), à Champigny, rue de l'Eglise, 28.	Bessault (Louis-Martin), à Champigny, rue du Four, 1.	id.	terre	23		
				id.		14	bh	794	Bessault (Louis-Martin), à Champigny, rue du Four, 1.	Desternes (Jean-Louis), genre Renoux, veuve, rue Bonne-Eau, à Champigny.	id.	terre	35		
				id.		10 55	bi	797	Desternes (Jean-Louis), genre Renoux, veuve, rue Bonne-Eau, à Champigny.	Richard (Louis-Etienne) rue de Bretigny, à Champigny.	id.	terre	66		
				id.		12 46	bj	796	Richard (Louis-Etienne) rue de Bretigny, à Champigny.	Desternes (Germain-Joseph), à Champigny, Grande-Rue.	id.	terre	89		
				id.		3 64	bk	795	Desternes (Germain-Joseph), à Champigny, Grande-Rue.	Charpentier (Louis-Joseph), à Saint-Mandé.	id.	terre	24		
				id.		2 63	bl	P. 786	Charpentier (Louis-Joseph), à Saint-Mandé.	Gallet (Pierre-Louis), impasse de Champigny.	id.	vigne	24		
				id.		1 70	bm	787	Gallet (Pierre-Louis), impasse de Champigny.	Prot (Jean-Baptiste) fils, à Champigny.	id.	terre	25		
				id.		14	bn	788	Prot (Jean-Baptiste) fils, à Champigny.	Cuné (Louis) fils, à Boulogne-sur-Mer.	id.	terre	64		
				id.		10 55	bo	779	Cuné (Louis) fils, à Boulogne-sur-Mer.	Desternes (Claude-Antoine), genre Chaponnet (veuve).	id.	terre	29		
				id.		12 46	bp	773	Desternes (Claude-Antoine), genre Chaponnet (veuve).	Chapoulet (Philippe), dit Carillonneur.	id.	terre	35		
				id.		3 64	bq	772	Chapoulet (Philippe), dit Carillonneur.	Cuny (Etienne), veuve, à Champigny.	id.	terre	68		
				id.		2 63	br	768	Cuny (Etienne), veuve, à Champigny.	Prou (Jean-Joseph), garde à Cœuilly.	id.	vigne	90		
				id.		1 70	bs	759	Prou (Jean-Joseph), garde à Cœuilly.	Lelarge (Antoine), à Champigny, rue de l'Eglise, 36.	id.	terre	77		
				id.		14	bt	785	Lelarge (Antoine), à Champigny, rue de l'Eglise, 36.	Didon (Jean-Louis-Julien), à Champigny.	id.	terre	16		
				id.		10 55	bu	783	Didon (Jean-Louis-Julien), à Champigny.	Desternes (Claude-Antoine), genre Chaponnet (veuve), à Champigny, rue Bonne-Eau, 30.	id.	terre	44		
				id.		12 46	bv	782	Desternes (Claude-Antoine), genre Chaponnet (veuve), à Champigny, rue Bonne-Eau, 30.	Bessault (Luce-Martin), à Champigny, rue du Four, 1.	id.	terre	62		
				id.		3 64	bw	781	Bessault (Luce-Martin), à Champigny, rue du Four, 1.	Liédet (Jean-Nicolas), à Champigny.	id.	terre	57		
				id.		2 63	bx	780	Liédet (Jean-Nicolas), à Champigny.	Mentienne (Antoine-Clement), à Bry-sur-Marne.	id.	terre	56		
				id.		1 70	by	771	Mentienne (Antoine-Clement), à Bry-sur-Marne.	Pelletier (Antoine-Joseph), à Champigny.	id.	terre	58		
				id.		14	bz	770	Pelletier (Antoine-Joseph), à Champigny.	Georget (Jean-Denis), à Champigny.	id.	vigne	59		
				id.		10 55	ca	769	Georget (Jean-Denis), à Champigny.	Boudon (Pierre), à Champigny.	id.	terre	46		
				id.		12 46	cb	758	Boudon (Pierre), à Champigny.	Jolly (Louis-Etienne), à Champigny.	id.	terre	39		
				id.		3 64	cc	757	Jolly (Louis-Etienne), à Champigny.	Prot (Jean-Baptiste) aîné, à Champigny, Grande-Rue.	id.	terre	93		
				id.		2 63	cd	756	Prot (Jean-Baptiste) aîné, à Champigny, Grande-Rue.	Desternes (Jules-Antoine), rue Bonne-Eau.	id.	terre	95		
				id.		1 70	ce	755	Desternes (Jules-Antoine), rue Bonne-Eau.	Duval (Louis-Saturnin) fils, de Charat, à Champigny.	id.	terre	73		
				id.		14	cf	752	Duval (Louis-Saturnin) fils, de Charat, à Champigny.	Prot (Jean-Baptiste) fils, à Champigny.	id.	vigne	64		
				id.		10 55	cg	750	Prot (Jean-Baptiste) fils, à Champigny.	Turin (Isidore), à Champigny.	id.	terre	22		
				id.		12 46	ch	751	Turin (Isidore), à Champigny.	Grognet (Louis-Saturnin), à Champigny.	id.	vigne	51		
				id.		3 64	ci	746	Grognet (Louis-Saturnin), à Champigny.	Fontaine (Léger), genre Biget, veuve, à Cretell; Biget (Françoise-Marie), localitaire.	id.	terre	48		
				id.		2 63	cj	747	Fontaine (Léger), genre Biget, veuve, à Cretell; Biget (Françoise-Marie), localitaire.	Audinet (Jean-Joseph), dit Jean-Marie, à Champigny					

